

# PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINNADE





Ville de Cannes

Député-Maire :

Monsieur Bernard BROCHAND  
[bernard.brochand@ville-cannes.fr](mailto:bernard.brochand@ville-cannes.fr)  
04.97.06.40.05

Premier Adjoint :

Monsieur David LISNARD  
[david.lisnard@ville-cannes.fr](mailto:david.lisnard@ville-cannes.fr)  
04.92.99.31.72

Deuxième Adjoint :

Monsieur Christophe SANTELLI-  
ESTRANY  
[christophe.santelli-estrany@ville-cannes.fr](mailto:christophe.santelli-estrany@ville-cannes.fr)  
04.97.06.41.71

Adjoint délégué à la Santé et à l'Hygiène :

Madame Marie-Christine REPETTO-  
LEMAITRE  
[mariechristine.repetto-lemaitre@ville-cannes.fr](mailto:mariechristine.repetto-lemaitre@ville-cannes.fr)  
04.97.06.44.10

Directeur Général des Services :

Monsieur Alain JOUANJUS  
[alain.jouanjus@ville-cannes.fr](mailto:alain.jouanjus@ville-cannes.fr)  
04.97.06.40.38

Directeur Général Adjoint des Services  
Chargé du Lien Social et de la Proximité  
Médecin Directeur Hygiène Santé

Docteur Dominique AUDE-LASSET  
[dominique.aude-lasset@ville-cannes.fr](mailto:dominique.aude-lasset@ville-cannes.fr)  
04.97.06.49.17

|                 |      |
|-----------------|------|
| PREAMBULE ..... | p. 1 |
|-----------------|------|

|                    |      |
|--------------------|------|
| INTRODUCTION ..... | p. 4 |
|--------------------|------|

- A. DÉFINITION
- B. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE
- C. OBJECTIFS ET APPORTS DE LA LÉGISLATION
- D. DONNÉES D'ORDRE GÉNÉRAL

## ZONE 1 - CANNES OUEST

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAINADE ..... | p. 11 |
| B. COURANTOLOGIE .....                                                | p. 12 |
| C. BIOCENOSE MARINE .....                                             | p. 13 |
| D. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE BAINADE                             |       |
| 1. <u>Plage Sud Aviation</u> .....                                    | p. 14 |
| 2. <u>Plage Trou de l'Ancre</u> .....                                 | p. 18 |
| 3. <u>Plage du Chantiers Navals</u> .....                             | p. 23 |
| 4. <u>Plage Gare Marchandises</u> .....                               | p. 28 |
| 5. <u>Plage Rochers de La Bocca</u> .....                             | p. 32 |
| 6. <u>Plage Font de Veyre</u> .....                                   | p. 37 |
| 7. <u>Plage Saint-Georges</u> .....                                   | p. 42 |
| 8. <u>Plage du Riou</u> .....                                         | p. 47 |
| 9. <u>Plage du Midi</u> .....                                         | p. 52 |

## ZONE 2 - CANNES CROISETTE

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAINADE ..... | p. 58 |
| B. COURANTOLOGIE .....                                                | p. 59 |
| C. BIOCENOSE MARINE .....                                             | p. 60 |
| D. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE BAINADE                             |       |
| 1. <u>Plage du Nouveau Palais</u> .....                               | p. 61 |
| 2. <u>Plage Grand Hôtel</u> .....                                     | p. 67 |
| 3. <u>Plage Carlton</u> .....                                         | p. 71 |
| 4. <u>Plage des Gabres</u> .....                                      | p. 75 |

## ZONE 3 - CANNES EST

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAGNADE ..... | p. 81 |
| B. COURANTOLOGIE .....                                                | p. 82 |
| C. BIOCENOSE MARINE .....                                             | p. 83 |
| D. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE BAGNADE                             |       |
| 1. <u>Bijou Plage</u> .....                                           | p. 84 |
| 2. <u>Plage Gazagnaire</u> .....                                      | p. 88 |
| 3. <u>Plage Mouré Rouge (Mourre Rouge)</u> .....                      | p. 92 |

## ZONE 4 - ILE SAINTE-MARGUERITE

|                                                                       |        |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|
| A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAGNADE ..... | p. 98  |
| B. COURANTOLOGIE .....                                                | p. 99  |
| C. BIOCENOSE MARINE .....                                             | p. 99  |
| D. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE BAGNADE                             |        |
| 1. <u>Plage Sainte-Marguerite Est</u> .....                           | p. 101 |
| 2. <u>Plage Sainte-Marguerite Ouest</u> .....                         | p. 104 |
| 3. <u>Bilan de vulnérabilité global pour les deux plages</u> .....    | p. 107 |
| 4. <u>Gestion préventive et recommandation - Plan d'action</u> .....  | p. 107 |

|                                                 |        |
|-------------------------------------------------|--------|
| GESTION DE LA QUALITE DES EAUX DE BAGNADE ..... | p. 109 |
|-------------------------------------------------|--------|



# PREAMBULE



Avec le développement exponentiel de la production industrielle et de la société de consommation est apparue la nécessité d'une prise de conscience mondiale des aspects environnementaux et sociaux afin de reconsidérer la croissance économique. En effet, le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, l'émission des gaz à effet de serre, l'augmentation des écarts entre pays développés et pays en développement sont devenus des traits caractéristiques du XX<sup>ème</sup> siècle. Dans les années 70, apparaît le concept de développement durable défini pour la première fois en 1987 dans le rapport de Madame Gro Harlem Brundtland, ex-premier ministre norvégien, sous l'égide des Nations-Unies, comme : « La capacité de répondre aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Le développement durable s'inscrit donc dans une approche temporelle globale, visant à permettre une logique de conciliation entre d'une part, les valeurs marchandes comme la croissance économique et d'autre part, les valeurs exogènes comme la protection de l'environnement. Le but ultime de ce concept étant d'assurer la pérennité des ressources de la Terre pour les générations futures. Le développement durable est donc une réponse de tous les acteurs (élus, collectivités territoriales, associations, société civile, acteurs économiques...) à un enjeu planétaire majeur.

« Penser globalement - Agir localement », autrement dit toute ambition de développement durable au niveau international doit être suivie d'actions concrètes au niveau local. Ainsi, les collectivités territoriales en général et les communes en particulier ont une responsabilité importante en termes d'aménagement urbain, de gestion des déchets, d'assainissement, de transport et de qualité de l'air, mais également de préservation du patrimoine naturel et de développement économique. Ceci suppose la possibilité de mettre en place dans chaque territoire, dans chaque ville, un Agenda 21 : un programme de développement durable global, élaboré avec les citoyens au niveau local. Les communes sont donc des acteurs de premier plan dans la mise en place de démarches de développement durable. La Ville de Cannes s'est fortement impliquée dans ce projet.

A cet égard, Cannes jouit d'un patrimoine naturel de qualité que les élus, les associations, la société civile et les citoyens ont à cœur de préserver. Cette préoccupation environnementale majeure, couplée à une volonté d'améliorer la qualité de vie des Cannois, ont conduit la Ville à mobiliser les forces vives autour d'un mode de développement plus responsable. Ainsi, si l'environnement est devenu, ces dernières années, un thème dominant de l'action publique, Cannes a un temps d'avance et vit déjà à l'heure de l'innovation en matière de développement durable.

La Charte de l'environnement, conçue en concertation avec les Cannois, remonte déjà à 2003. Les actions novatrices qui en ont découlé ont, dans leur quasi totalité, été mises en œuvre dans tous les secteurs d'activités de la Ville : protection des milieux naturels, économies d'énergie, gestion de l'eau, des déchets, haute qualité environnementale, cohésion sociale... La Ville, qui s'impose désormais comme une véritable référence, entend aujourd'hui aller encore plus loin dans sa démarche d'excellence. Tous les Cannois sont ainsi invités à être acteurs de cette véritable révolution écologique, économique et sociale...

Ainsi, le 6 décembre 2005, le Conseil municipal votait le lancement de la démarche Agenda 21. La naissance de l'Agenda 21 Cannois, « Cannes 21 », est le fruit d'un engagement ancien et d'une volonté politique forte portés au plus haut niveau. Ainsi, diverses actions ont été dégagées, validées, budgétisées et phasées. Elles s'articulent autour des 5 enjeux stratégiques définis dans le cadre du diagnostic :

- **Préserver le milieu de vie.**
- **Se déplacer autrement.**
- **Construire une ville pour tous.**
- **Accroître les solidarités.**
- **Etre exemplaires ensemble.**

Parmi les actions engagées, les plus emblématiques portent sur :

- la préservation de la nature avec une gestion « bio » des espaces verts, la lutte contre le changement climatique avec la construction de bâtiments HQE, un programme d'économies d'énergies, le développement des déplacements propres ;
- la cohésion et la solidarité avec un effort axé sur l'aide au logement, le soutien aux familles en difficultés, le développement d'opérations intergénérationnelles ;
- la sensibilisation et l'éducation au développement durable ;
- la participation citoyenne avec « la politique des quartiers ».

Cannes, ville de villégiature, connaît une économie principalement basée sur le tourisme : d'une part, le tourisme d'affaires avec le Palais des Festivals, véritable fer de lance de l'économie touristique cannoise et d'autre part, le tourisme de loisirs du fait de sa situation sur la côte azurée profitant d'un climat et d'un environnement exceptionnels. C'est ainsi que la Ville de Cannes s'est lancée en 2010 dans l'élaboration du profil de vulnérabilité des eaux de baignade, en application de la nouvelle directive 2006/7/CE, concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Cette directive est venue réviser la directive n° 76/160 CEE du 8 décembre 1975 du Conseil des Communautés Européennes qui établissait des normes de qualité des eaux de baignade et donnait des indications générales pour en assurer la surveillance.

En vertu des dispositions de la directive européenne 2006/7/CE, les profils des eaux de baignade doivent être établis au plus tard en février 2011. L'objectif du profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et les actions visant à supprimer ces sources de pollution. L'objectif ultime dudit profil est de parvenir d'ici 2015 à une eau de qualité au moins suffisante au sens de la directive.

Aujourd'hui, résolument ancrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, Cannes entend bien, avec l'ensemble de ses habitants et acteurs socio-économiques, démontrer encore et toujours que son atout principal est de se développer en cohérence avec les enjeux majeurs de son temps. Ainsi, l'élaboration du profil des eaux de baignade au sens de la directive 2006/7/CE confirme la volonté de la Ville d'inscrire son action dans une démarche de développement durable.

# INTRODUCTION



En application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade (abrogeant la directive 76/160/CEE) et de ses textes de transposition, le profil de baignade doit être établi pour la première fois et transmis à l'Agence Régionale de Santé avant le 1<sup>er</sup> février 2011.

Les articles L1332-3 et D1332-20 du Code de la santé publique ont confié la charge d'établir ces profils aux personnes responsables des eaux de baignade, qu'elles soient publiques ou privées.

## **A. DÉFINITION**

Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et les actions visant à supprimer ces sources de pollution, afin de parvenir à une eau de qualité au moins « suffisante » d'ici 2015, au sens de la directive.

L'élaboration du profil des eaux de baignade est donc une mesure essentielle qui doit permettre d'améliorer la qualité des eaux de baignade et de prévenir les risques sanitaires pour celles ne répondant pas aux critères de qualité.

## **B. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**

La directive 2006/7/CE est venue réviser la directive n° 76/160 CEE du 8 décembre 1975 du Conseil des communautés européennes qui établissait des normes de qualité des eaux de baignade et donnait des indications générales pour en assurer la surveillance.

### **1. Champ d'application**

S'agissant du champ d'application de la directive européenne « Eaux de baignade » de 2006, il convient de préciser que toute eau de baignade, qu'elle soit aménagée ou non, telle que définie par les dispositions de l'article L1332-2 du Code de la santé publique, est soumise à l'obligation d'établissement d'un profil de vulnérabilité.

Ainsi, « *Au titre du présent chapitre, est définie comme eau de baignade toute partie des eaux de surface dans laquelle la commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente n'a pas interdit la baignade de façon permanente. Ne sont pas considérées comme eaux de baignade :*

- les bassins de natation et de cure ;
- les eaux captives qui sont soumises à un traitement ou sont utilisées à des fins thérapeutiques ;
- les eaux captives artificielles séparées des eaux de surface et des eaux souterraines ».

## **2. Contenu**

Le contenu du profil est fixé à l'article D1332-20 du Code de la santé publique : « *Ce profil comprend essentiellement les éléments suivants :*

- *une description des caractéristiques physiques, géographiques et hydrogéologiques des eaux de baignade et des autres eaux de surface du bassin versant des eaux de baignade concernées, qui pourraient être sources de pollution ;*
- *une identification et une évaluation des sources de pollution qui pourraient affecter la qualité des eaux de baignade et altérer la santé des baigneurs ;*
- *les mesures de gestion qui seront prises durant une pollution à court terme ».*

Par ailleurs, il ressort des dispositions de l'article D1332-21 du Code de la santé publique qu'une fiche de synthèse reprenant les principaux points du profil doit être élaborée en vue d'assurer l'information du public et affichée à proximité de la zone de baignade, à côté des résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau.

Enfin, les sources de pollution affectant la qualité d'une eau de baignade étant amenées à évoluer au cours du temps, la directive 2006/7/CE, transposée dans le Code de la santé publique, a prévu que les profils soient révisés périodiquement. Ainsi, l'article prévoit que : « *Le profil des eaux de baignade classées, en application de l'article D1332-27, comme étant de qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante" doit être révisé régulièrement afin de le mettre à jour. La fréquence et l'ampleur des révisions doivent être adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposée l'eau de baignade.*

*Il est procédé à une révision prévoyant un réexamen de tous les éléments du profil au moins :*

- *tous les quatre ans pour les eaux de baignade classées comme étant de qualité "bonne" ;*
- *tous les trois ans pour les eaux de baignade classées comme étant de qualité "suffisante" ;*
- *tous les deux ans pour les eaux de baignade classées comme étant de qualité "insuffisante".*

*Le profil d'une eau de baignade classée précédemment comme étant de qualité "excellente" ne doit être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante". Le réexamen doit porter sur tous les éléments du profil.*

*En cas de travaux de construction importants ou de changements importants dans les infrastructures, effectués dans les zones de baignade ou à proximité, le profil des eaux de baignade doit être mis à jour avant le début de la saison balnéaire suivante.*

*Les mises à jour et les révisions des profils prévues au présent article sont transmises au Maire et au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé dans les conditions fixées à l'article D1332-21. »*

Les articles L1332-3 et D1332-20 du Code de la santé publique ont confié la charge d'établir ces profils aux personnes responsables des eaux de baignade, qu'elles soient publiques ou privées. La réglementation n'impose pas de recourir pour leur réalisation à un bureau d'étude externe, même si certaines eaux de baignade nécessiteront la mise en œuvre de modélisations complexes.

## **C. OBJECTIFS ET APPORTS DE LA LÉGISLATION**

### **1. Objectifs**

Un des objectifs à terme de l'établissement du profil de vulnérabilité est de parvenir d'ici 2015, à ce que les eaux de baignade atteignent une qualité sanitaire EXCELLENTE.

L'objet du profil est :

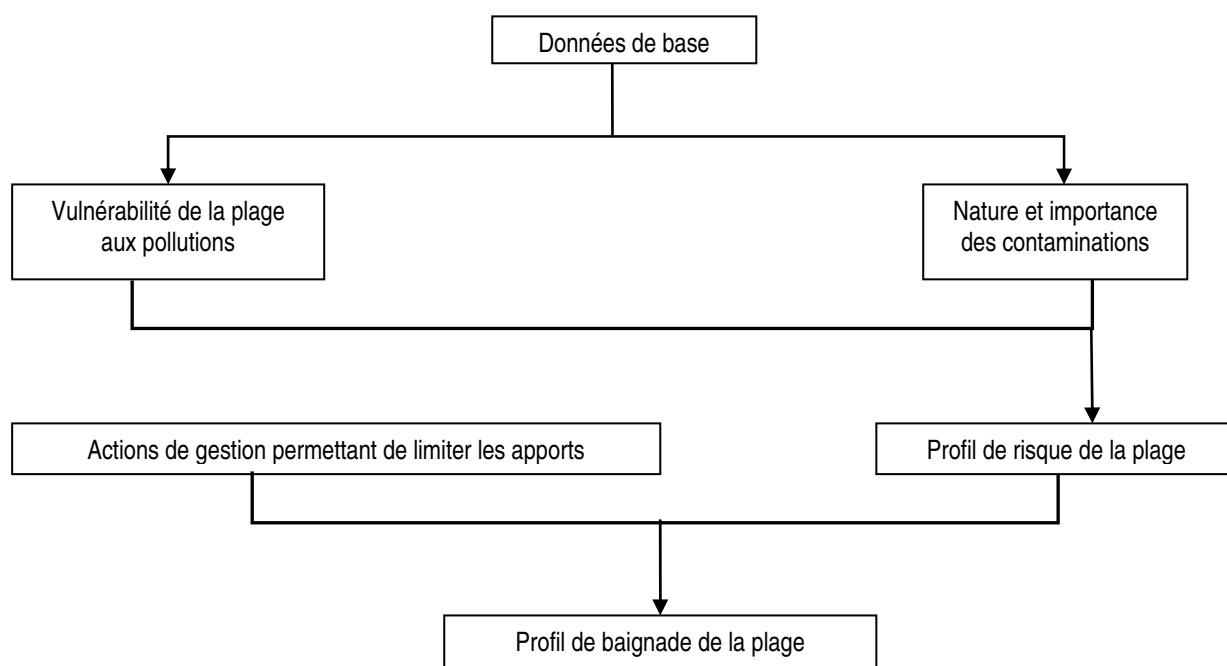
- d'obtenir une meilleure connaissance des sources de pollution avérées ou non avérées, pouvant affecter les eaux de baignade (pollutions récurrentes, proximité de sites rejetant des substances notoirement polluantes...). Cette compréhension est nécessaire à la bonne surveillance de la qualité sanitaire de ces eaux, cœur de la directive ;
- d'informer le public sur le niveau de qualité de ces eaux ;
- de réagir rapidement et efficacement dès le moindre signe de pollution, au moyen de mesures de gestion de crise. Il s'agira ici de décrire d'une part, les mesures de gestion préventive des pollutions que la personne responsable de l'eau de baignade prévoit de mettre en place (ex : interdiction de la baignade) en précisant le facteur déclenchant (ex : pluviométrie) et d'autre part, les actions à mener afin de réduire ou éliminer les pollutions en indiquant le responsable et l'échéancier de la mise en œuvre de l'action ;
- de favoriser l'attractivité touristique de la commune, au nom de la sécurité sanitaire.

## 2. Apports

Une des principales nouveautés apportées par la directive européenne de 2006 consiste à réaliser un profil de baignade par plage. Ce rapport doit être transmis à l'Agence Régionale de Santé avant le 1<sup>er</sup> février 2011. Ce profil de vulnérabilité des plages est un outil au service de la gestion des baignades.

Ainsi, la réalisation d'un diagnostic des sources de pollution pouvant affecter la qualité des eaux de baignade d'une plage, allié aux conditions d'impact de ces pollutions sur les eaux de baignade, permettra une meilleure connaissance du « contexte plage » et définira les actions nécessaires permettant de garantir une bonne qualité des eaux de baignade aux usagers. Qualité qui devra être conforme aux exigences européennes.

### *Constitution d'un profil de baignade d'une plage*



### 3. Modifications apportées par la Directive européenne de 2006

| Paramètres                            |                                | Valeur                                                                                                                                                                                                                                     | Observations                       |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Indicateurs bactériologiques          | <b><i>Escherichia Coli</i></b> | <u>Nombre guide</u><br>250 UFC*/100 ml                                                                                                                                                                                                     | Plus contraignant                  |
|                                       | Actuellement<br>Futur          | 100 UFC/100 ml                                                                                                                                                                                                                             |                                    |
|                                       |                                | <u>Nombre impératif</u><br>2000 UFC/100 ml                                                                                                                                                                                                 | Durcissement                       |
|                                       | Actuellement<br>Futur          | 500 UFC/100 ml                                                                                                                                                                                                                             |                                    |
|                                       | <b><i>Entérocoques</i></b>     | <u>Nombre guide</u><br>100 UFC/100 ml                                                                                                                                                                                                      | Pas de modification                |
|                                       | Actuellement<br>Futur          | 100 UFC/100 ml                                                                                                                                                                                                                             |                                    |
|                                       |                                | <u>Nombre impératif</u><br>Inexistant                                                                                                                                                                                                      | Instauration d'un nombre impératif |
|                                       | Actuellement<br>Futur          | 200 UFC /100 ml                                                                                                                                                                                                                            |                                    |
|                                       | Coliformes totaux              |                                                                                                                                                                                                                                            | Abandon du paramètre               |
| Durée de prise en compte des analyses |                                | Classement établi sur 4 années consécutives                                                                                                                                                                                                |                                    |
| Classement des eaux de baignade       |                                | Changement dans la méthode statistique utilisée (percentile 95 et 90)<br>4 classes avec une appellation modifiée par rapport à l'actuelle                                                                                                  |                                    |
| Autorités locales                     |                                | Plus grande implication dans la gestion des baignades investigations - Suivi en amont des sources de contamination (profil de baignade cf. définition ci-dessous)<br>Gestion active nécessaire des problèmes sanitaires liés à la baignade |                                    |

\* UFC : Unité Formant Colonie

Les profils de baignade doivent s'appuyer sur les données obtenues dans le cadre du suivi de la qualité des eaux de baignade ainsi que sur celles obtenues dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/EC).

L'apport principal de la nouvelle directive consiste en une diminution du risque sanitaire qui passe par un durcissement des paramètres microbiologiques, comme en témoigne le tableau suivant :

| ESCHERICHIA COLI         |                           |                               |
|--------------------------|---------------------------|-------------------------------|
|                          | Nombre guide (UFC/100 ml) | Nombre impératif (UFC/100 ml) |
| Directive de 1975        | 100                       | 2000                          |
| Directive de 2006        | 250                       | 500                           |
| ENTÉROCOQUES INTESTINAUX |                           |                               |
|                          | Nombre guide (UFC/100 ml) | Nombre impératif (UFC/100 ml) |
| Directive de 1975        | 100                       | Non défini                    |
| Directive de 2006        | 100                       | 200                           |

## **D. DONNEES D'ORDRE GENERAL**

### **1. Caractéristiques hydro-dynamiques**

La courantologie sur le littoral cannois est influencée par un courant général et permanent sur l'ensemble du bassin Nord-Ouest méditerranéen connu sous le nom de courant Liguro-Provençal. Ce courant, formé par la réunion de flux venant, l'un de la mer Thyréniennne et l'autre du bassin algérien, s'écoule en direction de l'Ouest, le long des côtes du Golfe de Gênes (courant Ligure), de Provence et du Golfe du Lion, jusqu'à 15 à 25 miles au large. Sa vitesse moyenne estimée à 1 nœud se renforce par vent d'Est. Ce courant régit la circulation des masses d'eaux côtières par temps calme. Le plus fréquemment, par beau temps (plus de 250 jours par an), ce courant passe d'Est en Ouest au niveau du Cap d'Antibes et de l'avancée Croisette-îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

La marée atteint 20 à 30 cm dans les zones d'étude et peut être amplifiée par des vents d'Est quand ils sont relativement forts ou par marée barométrique. Cependant, les courants en résultant sont très faibles et ont peu d'influence sur la circulation des eaux. En l'absence de marée significative dans cette région, l'hydrodynamisme est surtout lié aux houles et courants et relève donc de la conjonction du régime des vents locaux, de la circulation générale et de la configuration de la côte (Ruiton, 1994).

### **2. Les vents**

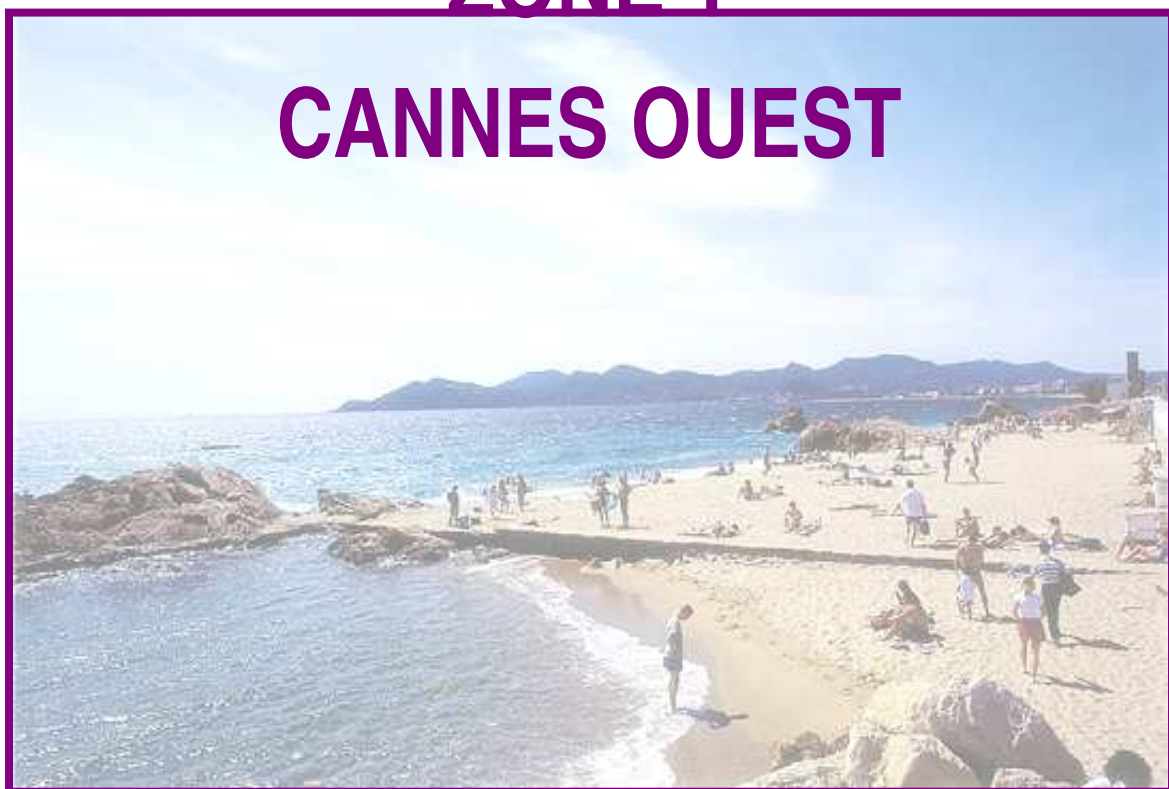
Les vents sont un des paramètres météorologiques les plus importants dans le contexte littoral puisqu'ils déterminent l'orientation et la force des houles. De même, le vent peut créer des courants de surface pouvant s'opposer aux courants généraux et modifier le transport de substances polluantes ou de macro-déchets.

Dans cette étude, la commune de Cannes est divisée en 4 zones distinctes :

- **CANNES OUEST** (limite de la commune avec Mandelieu jusqu'au quai Laubeuf),
- **CANNES CROISSETTE** (zone située le long du boulevard de la Croisette, de la plage du Nouveau Palais jusqu'au Palm Beach),
- **CANNES EST** (plages le long du boulevard Gazagnaire, du Palm Beach au port du Mouré Rouge),
- **ILE SAINTE-MARGUERITE** (plage côté Nord, à proximité du débarcadère).

# ZONE 1

## CANNES OUEST



## A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAIGNADE

La zone Cannes Ouest s'étend depuis la limite de la commune avec Mandelieu jusqu'au quai Laubeuf.



Elle est composée de 9 plages (points de baignade), voir ci-dessous :



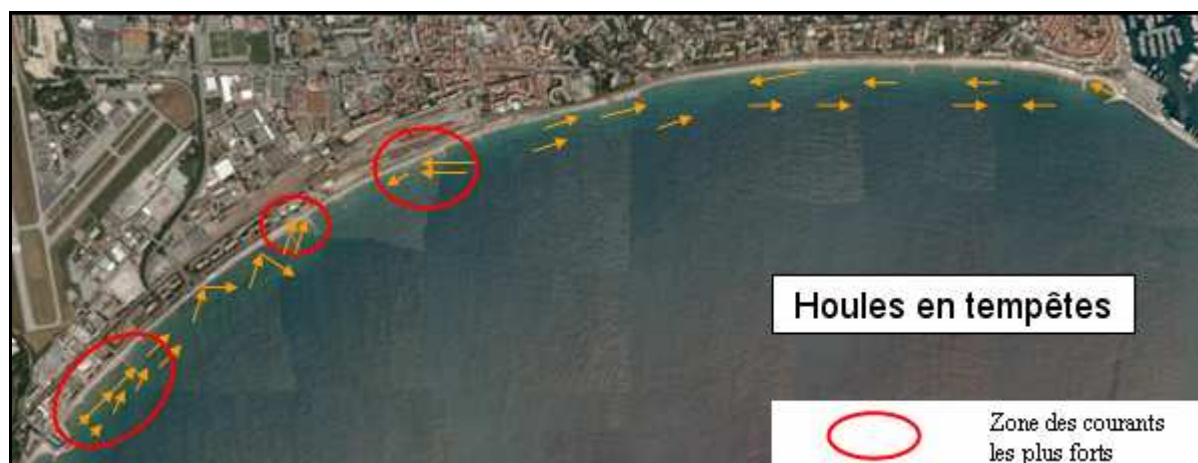
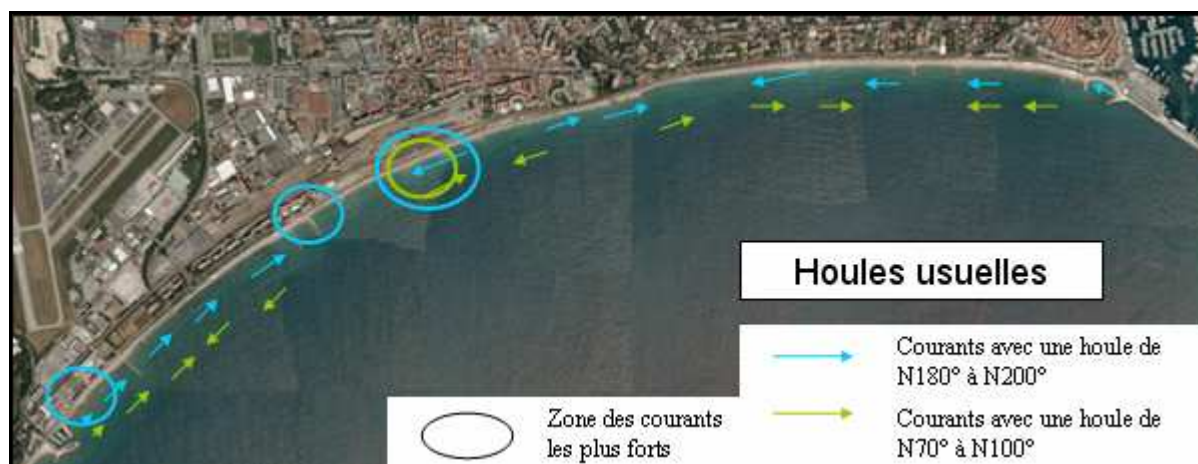
## B. COURANTOLOGIE

Le bassin Nord-Ouest méditerranéen est soumis au courant Liguro-Provençal qui s'écoule d'Est en Ouest. Les plages de cette zone sont refermées et ne ressentent pas une grande influence de ce courant.

Cependant les courants des plages de La Bocca et du Midi dépendent de l'orientation de la houle. En effet, selon l'orientation de celle-ci, les courants vont changer de direction. De plus, les plages de la commune de Cannes sont en général, fortement soumises aux houles de tempête.

Nous aborderons dans le descriptif des plages l'impact de ces courants sur la dispersion des polluants provenant des vallons et émissaires.

Plages de La Bocca et du Midi :



### C. BIOCENOSE MARINE

Les plages de La Bocca et du Midi ont leurs fonds constitués de sable uniquement.  
En allant plus au large, on rencontre des herbiers à posidonies, du détritique côtier, puis de la vase.



Les plages du Midi et de La Bocca sont situées dans la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) Marine de type II «Est du golfe de la Napoule» (n° 06-003-002). Ce secteur est inclus dans la ZNIEFF 06-003-000 et correspond à une zone située juste à l'Ouest du vieux port de Cannes. Il se caractérise par la présence de nombreux secs rocheux à partir de 20-25 mètres. Ces endroits sont fréquentés par les pêcheurs et plongeurs. Présence d'un nombre élevé de pièces remarquables.

Une ZNIEFF est une information directive destinée à éveiller l'attention des responsables de l'aménagement du territoire sur certains secteurs particulièrement intéressants sur le plan de l'écologie.

Une ZNIEFF de type II identifie un grand ensemble naturel riche ou peu modifié qui offre des potentialités biologiques importantes, milieu dans lequel toutes modifications fondamentales des conditions écologiques doivent être évitées.

## D. CARACTÉRISTIQUES DES POINTS DE BAIGNADE

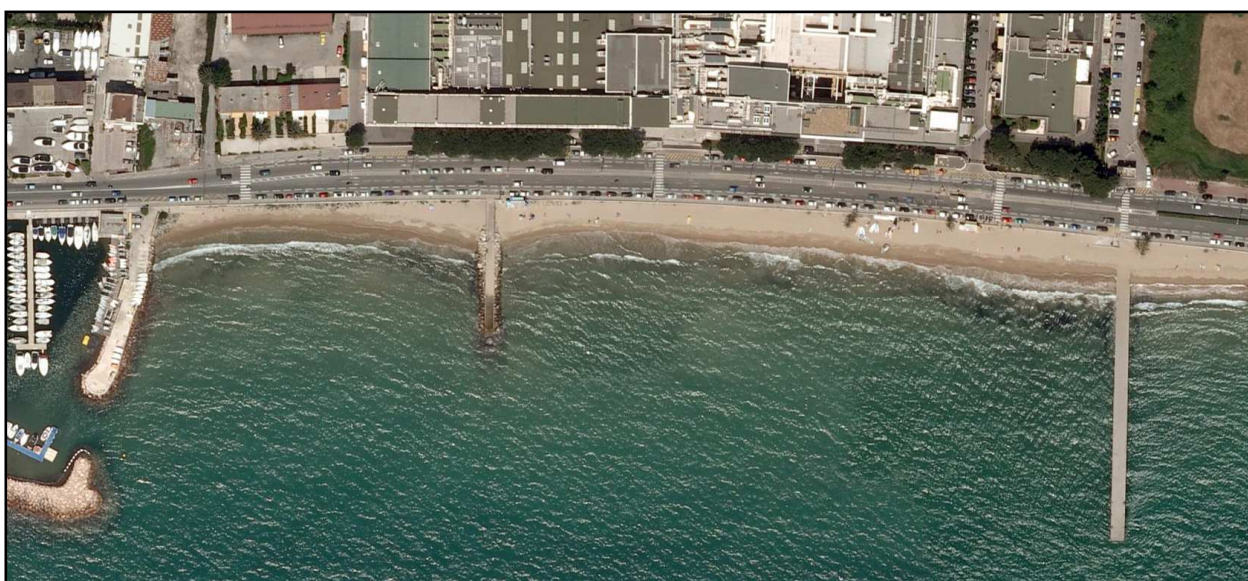
### 1. Plage Sud Aviation

La plage Sud Aviation est la plage située la plus à l'Ouest de la Ville. Elle est délimitée à l'Ouest par le port du Béal en limite avec la ville de Mandelieu et à l'Est, par une digue artificielle.

#### Localisation



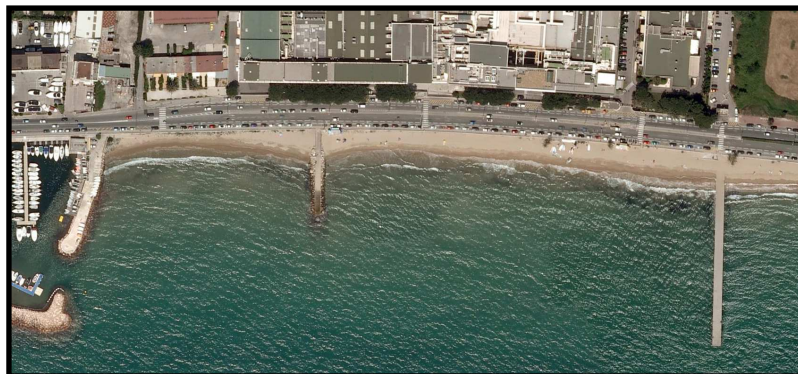
#### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## SUD AVIATION

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS\* du site : 282301016M006075

Code SISE\*\* du site : 001139

\* NUTS : Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques de l'Union Européenne – \*\* SISE : Système d'Information en Santé Environnement

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                                   |
|----------------------------------|---|---------------------------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | plage la plus à l'Ouest, contiguë au port du Béal |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                                  |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                                        |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                                             |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                                             |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 973 725<br>Y = 1 848 325                      |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 6   |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 4   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 1   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

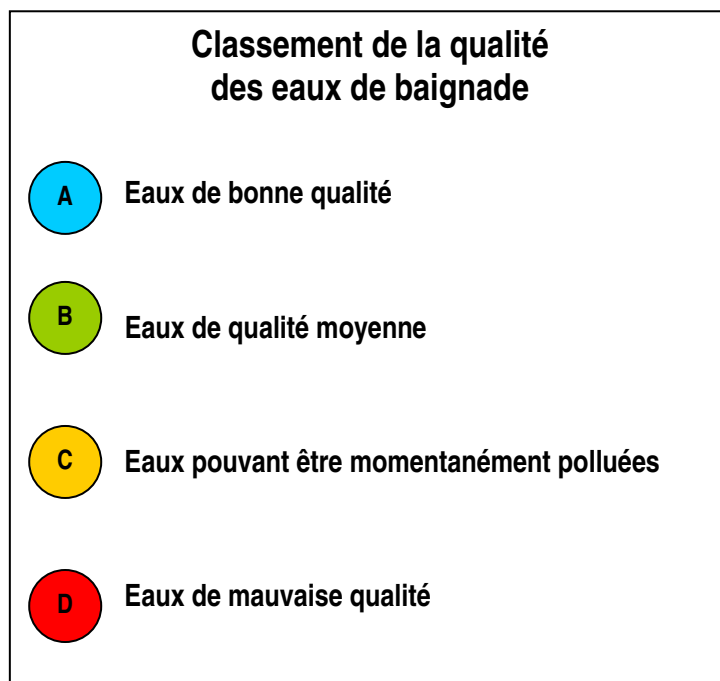
##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|              | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Sud Aviation | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.  
Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant cette période.  
Le nouveau classement la positionnerait comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallon : 1**

Il s'agit du vallon du Béal qui débouche dans le port du Béal à l'Ouest de la plage.

- **Bouches d'eaux pluviales : 10**

- **Exutoire : 1**

Un exutoire d'eaux pluviales à l'Est drainant les eaux du boulevard du Midi-Louise Moreau.

- **Emissaire : 1**

L'émissaire de la Station d'Épuration (STEP) débouche à 1152 mètres linéaires du rivage et à une profondeur de 85 mètres. Le diamètre de cette conduite est de 1350 mm. Cet émissaire est toujours fonctionnel. Il sera utilisé pour le rejet de l'effluent de la nouvelle STEP en cours de construction (opérationnelle début 2013).

### Activités estivales :

La plage Sud Aviation est accolée au port du Béal qui dispose de 332 places sur ponton et quai dont 23 places pour le passage.

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

Par temps de fortes précipitations, il peut y avoir des rejets d'eaux impropres par le vallon du Béal. Les vents et la houle sont en direction de l'Est, ce qui devrait ramener la pollution sur la plage. Cependant, il existe devant cette dernière, de forts courants qui dissipent l'excédent d'impureté. Les résultats obtenus ces cinq dernières années semblent valider cette analyse.

En ce qui concerne l'émissaire de la STEP, sa distance par rapport à la côte permet à ses rejets traités de ne pas influencer sur la qualité des eaux de baignade.

La fréquentation de cette plage et du port annexe peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

La gestion du risque se fait par un suivi particulier des ouvrages sus-cités.

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

## 2. Plage Trou de l'Ancre

La plage Trou de l'Ancre se situe à l'Ouest de la ville. Elle est délimitée à l'Ouest par la plage Sud Aviation et à l'Est par une digue artificielle.

### Localisation



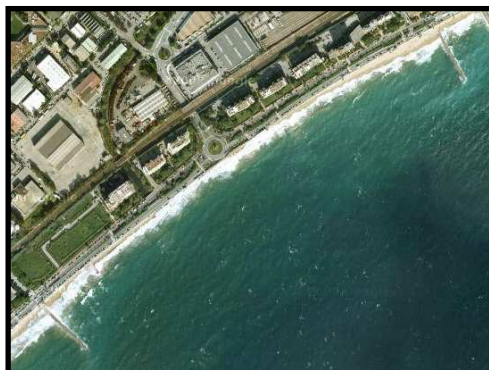
### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## TROU DE L'ANCRE

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 282301016M006080

Code SISE du site : 001140

## CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                                     |
|----------------------------------|---|-----------------------------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | en face du rond-point de l'Espace                   |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                                    |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                                          |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable à l'Ouest, rochers au centre et sable à l'Est |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                                               |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 974 125<br>Y = 1 848 725                        |

## AMENAGEMENTS

### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | OUI |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | OUI |

### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 15  |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 5   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 1   |

### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

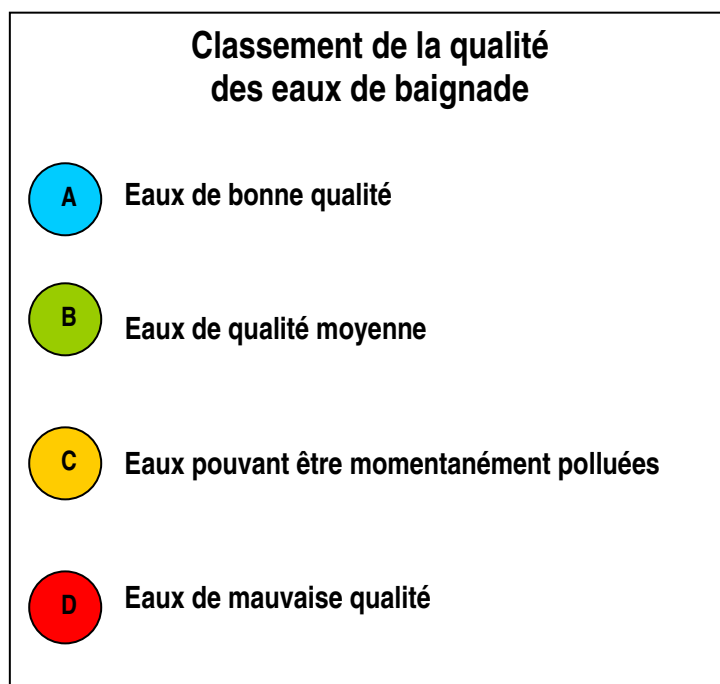
### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|                 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|
| Trou de l'Ancre | A    | A    | A    | A    | A    | A    |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant cette période.

Il a été relevé :

- en 2005, le 30 juin, un classement MOYEN.
- en 2006, le 19 septembre, un classement MOYEN.
- en 2008, le 13 août, un classement MOYEN.

En appliquant les normes paramétriques de la directive de 2006, cette plage serait classée comme EXCELLENTE.

La totalité des autres prélèvements depuis 2005, à savoir 99 analyses (1 campagne annulée à cause du mauvais temps le 25/09/2006), s'est révélée de très bonne qualité.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallons : 2**

Il s'agit du vallon de la Frayère qui se situe en son centre et du vallon de la Roubine qui se situe à sa limite Est avec la plage Chantiers Navals

- **Bouches d'eaux pluviales : 17**

- **Emissaires : 4**

Le premier est celui de la STEP, limite Ouest avec la plage du Béal. L'émissaire de la STEP débouche à 1152 mètres linéaires du rivage et à une profondeur de 85 mètres. Le diamètre de cette conduite est de 1350 mm. Cet émissaire est toujours fonctionnel. Il sera utilisé pour le rejet de l'effluent de la nouvelle station d'épuration en cours de construction (opérationnelle début 2013).

De part et d'autre de l'exutoire du vallon de la Frayère se trouvent deux autres émissaires d'eaux usées. Ces derniers ne rejettent aucune eau impropre. En effet, il s'agit d'exutoires qui ne fonctionnent qu'en cas de dysfonctionnement de la pompe de relevage.

Le dernier est un émissaire d'eaux pluviales qui se situe au niveau de l'épi rocheux à la limite Est de la plage.

- **Poste de relèvement des eaux usées : 1**

Il est télésurveillé et raccordé à la salle de contrôle de la Lyonnaise des Eaux.

Il est équipé d'un groupe électrogène de secours.

Sa capacité est de 3 x 750 m<sup>3</sup>/heure. En 2009, plus de 4.800.000 de m<sup>3</sup> ont été pompés à cette station.

### Activités estivales :

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

Au niveau de l'épi rocheux servant d'exutoire au vallon de la Roubine, il a été noté sur les prélèvements effectués les étés 2005 et 2008 la présence d'un nombre supérieur à 100 UFC/100 ml d'*Escherichia Coli* (germe témoin d'une contamination fécale). Ces résultats trouveraient leur origine au niveau des rejets des caravanes des forains installés sur le parking Coubertin (eaux usées rejetées illicitement dans le réseau des eaux pluviales). Depuis, les travaux nécessaires ont été réalisés.

En ce qui concerne l'émissaire de la STEP, sa distance de la côte permet à ses rejets traités de ne pas influencer sur la qualité des eaux de baignade.

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 2 prises d'étiages par pompages sur le vallon de la Roubine :

- Prise d'étiage du stade des Mûriers avec deux pompes de 16 m<sup>3</sup>/heure et un clapet anti-retour.
- Prise d'étiage des Arlucs d'une capacité de 2 x 11 m<sup>3</sup>/heure avec un clapet anti-retour.

### Fonctionnement :

- Télétransmission des données et alarmes par liaison Réseau Téléphonique Commuté (RTC).
- Arrêt du pompage si le vallon est en charge.

Pour éviter des rejets trop abondants en cas de fortes précipitations, la Lyonnaise des Eaux et la Ville de Cannes ont mis en place des prises d'étiage. Elles effectuent une reprise du premier jet d'eau, chargé en impuretés, dans les vallons afin de les renvoyer pour traitement à la station d'épuration.

De plus, la nouvelle STEP prévoit un bassin de stockage pour cet afflux d'eau par temps de pluie.

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

### 3. Plage Chantiers Navals

La plage Chantiers Navals est délimitée à l'Est et à l'Ouest par deux digues : une rocheuse et une bétonnée.

#### Localisation



#### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## CHANTIERS NAVALS

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 282301016M006085

Code SISE du site : 001141

## CARACTERISTIQUES

|                           |   |                              |
|---------------------------|---|------------------------------|
| Lieu                      | : | à l'Est de l'apponement      |
| Responsable du site       | : | Mairie de Cannes             |
| Nature de l'eau           | : | eau de mer                   |
| Nature de la berge        | : | sable                        |
| Nature du fond            | : | sable                        |
| Coordonnées géographiques | : | X = 974 455<br>Y = 1 849 892 |

## AMENAGEMENTS

### ENVIRONNEMENT

|                      |   |     |
|----------------------|---|-----|
| Site aménagé         | : | OUI |
| Parking              | : | OUI |
| Accès permanent      | : | OUI |
| Interdiction animaux | : | OUI |

### SÉCURITÉ

|                     |   |     |
|---------------------|---|-----|
| Baignade surveillée | : | OUI |
| Balisage            | : | OUI |
| Poste de secours    | : | OUI |
| Personnel           | : | 4   |
| Défibrillateur      | : | OUI |

### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                 |   |     |
|-----------------|---|-----|
| Eau potable     | : | OUI |
| Nb de poubelles | : | 8   |
| Nb de douches   | : | 3   |
| Entretien       | : | OUI |
| WC              | : | 1   |

### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                       |   |                                  |
|-----------------------|---|----------------------------------|
| Fréquence d'entretien | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|-----------------------|---|----------------------------------|

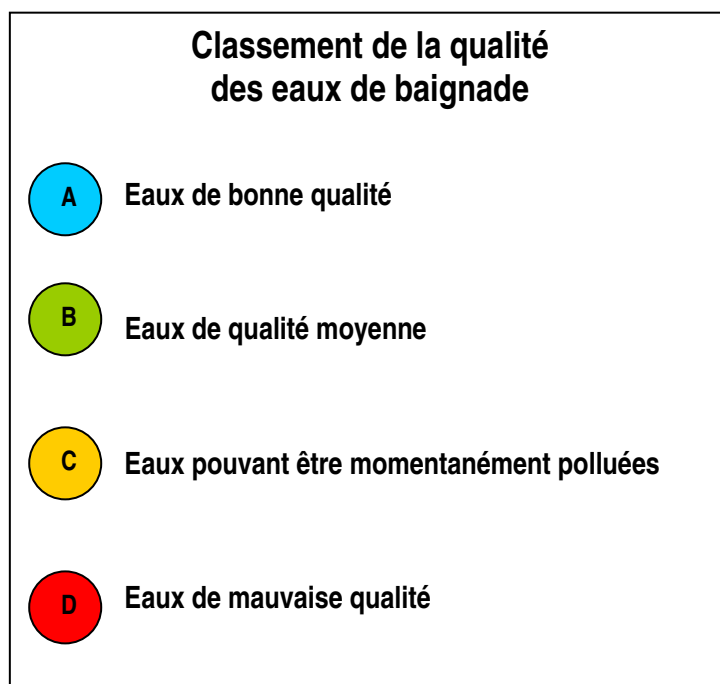
### ACCESSIBILITÉ

|                          |   |     |
|--------------------------|---|-----|
| Rampe d'accès handicapés | : | NON |
| Sanitaires handicapés    | : | NON |

### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| Affichages :                             |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|                  | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Chantiers Navals | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant ces cinq dernières années.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2008, le 5 septembre, un seul classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, ce résultat classerait la plage comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallon : 1**

Il se situe à la limite Ouest de la plage. Il s'agit du vallon de la Roubine qui débouche sous la forme d'un exutoire d'eaux pluviales d'une ouverture de 2800 mm. Le vallon de la Roubine draine les eaux pluviales de deux affluents provenant du secteur du stade des Mûriers et de l'avenue des Arlucs. Sur ces deux conduites ont été mises en place des prises d'étiage constituées de deux pompes avec un débit de 16 m<sup>3</sup>/heure relatif à la prise d'étiage des Mûriers et 11 m<sup>3</sup>/heure pour la prise d'étiage des Arlucs.

- **Bouches d'eaux pluviales : 9**

- **Exutoire : 1**

Il s'agit d'un exutoire d'eaux usées qui ne fonctionne qu'en cas de problème de fonctionnement de la pompe de relevage.

- **Poste de relèvement des eaux usées : 1**

Equipement télésurveillé avec deux pompes de 33 et 34 m<sup>3</sup>/heure.

### Activités estivales :

La plage Chantiers Navals est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

Présence d'une ancienne structure au centre de la plage qui servait à la mise à l'eau des bateaux construits dans les ex-chantiers navals.

## BILAN VULNERABILITE

Au niveau de l'épi rocheux servant d'exécutoire au vallon de la Roubine, il a été noté, sur les prélèvements effectués en 2008, la présence d'un nombre supérieur à 100 UFC/100 ml d'Escherichia Coli (germe témoin d'une contamination fécale). Ces résultats trouveraient leur origine au niveau des rejets des caravanes des forains installés sur le parking Coubertin (eaux usées rejetées illicitement dans le réseau des eaux pluviales). Mais depuis, les travaux nécessaires ont été réalisés.

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 2 prises d'étiages par pompages sur le vallon de la Roubine :

- Prise d'étiage du stage des Mûriers.
- Prise d'étiage des Arlucs.

### Fonctionnement :

- Télétransmission des données et alarmes par liaison RTC sur les postes eaux usées et eaux pluviales.
- Arrêt du pompage si le vallon est en charge.

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

En matière de sécurité sanitaire des baigneurs, cette plage est équipée d'un poste de secours avec du personnel formé.

#### 4. Plage Gare Marchandises

La plage Gare Marchandises se situe devant la gare marchandises de Cannes La Bocca.

##### Localisation



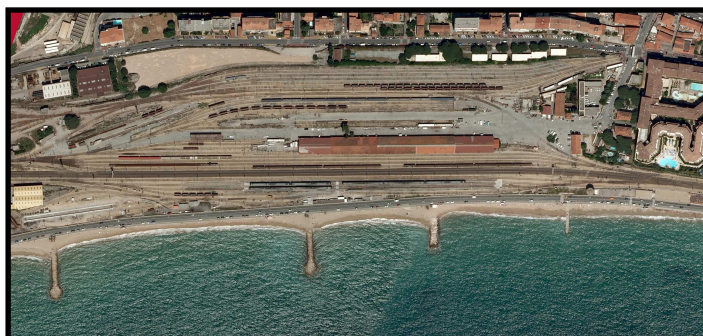
##### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## GARE MARCHANDISES

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 282301016M006090

Code SISE du site : 001142

## CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                              |
|----------------------------------|---|------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | face à la gare marchandises  |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes             |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                   |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable et rochers au centre   |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                        |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 975 273<br>Y = 1 849 382 |

## AMENAGEMENTS

### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |

### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 20  |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 7   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 1   |

### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

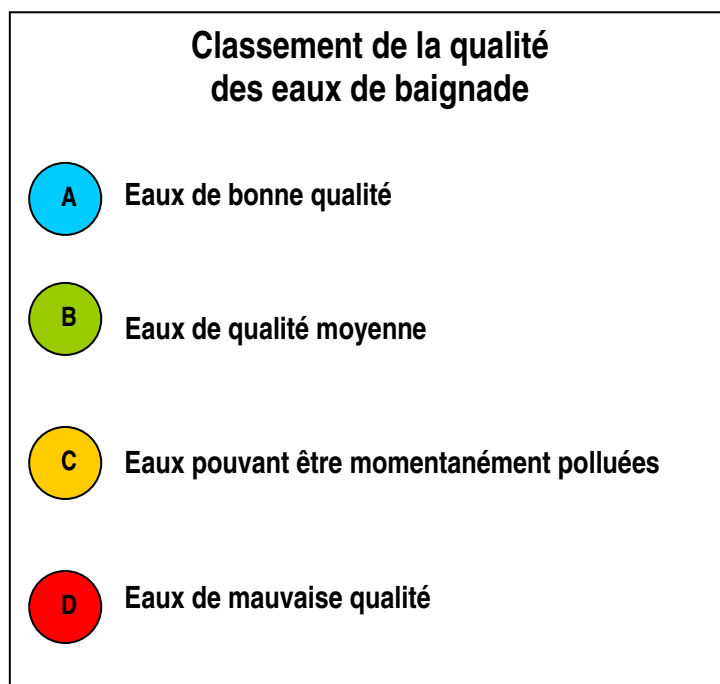
### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|                   | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|-------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Gare Marchandises | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Il a été relevé :

- en 2005, le 30 juin et le 8 septembre, un classement MOYEN,
- en 2008, le 17 juillet et le 26 septembre, un classement MOYEN,
- en 2009, le 16 juillet et le 7 septembre, un classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, cette plage serait classée comme EXCELLENTE.

Un dépassement des normes en vigueur a été constaté le 29 juin 2009. Il s'agissait d'une contamination bactériologique localisée :

- 438 Entérocoques,
- 7683 Escherichia Coli (valeur maximale = 2000),
- 600 Coliformes totaux (valeur maximale 10.000).

Un nouveau prélèvement a été effectué le 2 juillet 2009, les résultats ont conclu à une analyse conforme. Les conditions météorologiques les jours précédents étaient bonnes. Pas d'incident en matière d'assainissement. La pollution est probablement due aux activités maritimes estivales.

La qualité de l'eau étant redevenue bonne dès le lendemain, il n'y a pas eu d'arrêt d'interdiction de baignade.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallon : 1**

Au niveau de cette plage débouche un vallon important dit « vallon de Roquebilière ». Le collecteur d'un diamètre de 250 mm est équipé d'une prise d'étiage.

La station de pompage est équipée de deux pompes de 35 m<sup>3</sup>/heure. Le captage des eaux pluviales prend en compte également les eaux de lavage du marché de La Bocca qui sont rejetées dans une conduite d'eaux usées d'un diamètre de 250 mm.

- **Bouches d'eaux pluviales : 19**

- **Poste de relèvement des eaux usées dit « de Roquebilière » : 1**

En période estivale, ce poste capte les eaux du vallon afin de limiter la pollution de la plage.

Cet équipement est télésurveillé, il possède deux pompes de capacités respectives de 549 et 601 m<sup>3</sup>/heure.

En 2009, plus de 1.600.000 m<sup>3</sup> ont été pompés à cette station.

### Activités estivales :

C'est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 1 prise d'étiage par pompage sur le vallon de Roquebilière :

- Prise d'étiage de La Bocca.

### Fonctionnement :

- Télétransmission des données et alarmes par liaison RTC sur les postes eaux usées et eaux pluviales.
- Arrêt du pompage si le vallon est en charge.

La station de pompage est équipée de deux pompes de 35 m<sup>3</sup>/heure. Le captage des eaux pluviales prend en compte aussi les eaux de lavage du marché de La Bocca qui sont rejetées dans une conduite d'eaux usées d'un diamètre de 250 mm.

Des analyses bactériologiques hebdomadaires (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

## 5. Plage Rochers de La Bocca

La plage Rochers de La Bocca se situe à l'Ouest des rochers de La Bocca.

### Localisation



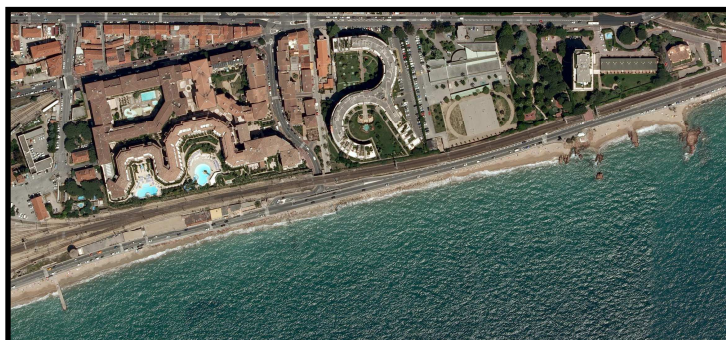
### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## ROCHERS DE LA BOCCA

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 282301016M006095

Code SISE du site : 001143

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                                     |
|----------------------------------|---|-----------------------------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | plage à l'Ouest des rochers de La Bocca             |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                                    |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                                          |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable à l'Ouest, rochers au centre et sable à l'Est |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                                               |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 976 149<br>Y = 1 849 629                        |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | OUI |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | OUI |
| <b>Personnel</b>           | : | 4   |
| <b>Défiibrillateur</b>     | : | OUI |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 9   |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 7   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 3   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|                     | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|---------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Rochers de La Bocca | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant cette période.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2006, le 26 juillet, un classement MOYEN,
- en 2008, le 17 juillet, un classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, cette plage serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallons : 2**

Il s'agit du vallon de Roquebillière et du vallon de Devens.

A l'Ouest, débouche le vallon de Devens qui draine les eaux pluviales du secteur Sud-Ouest de la Croix des Gardes ainsi que la partie basse du quartier bas de La Bocca. La prise d'étiage sur ce vallon s'effectue de façon gravitaire (branchement d'un diamètre de 300 mm), vers la station de relevage des eaux usées de Roquebillière.

- **Bouches d'eaux pluviales : 18**

- **Déversoir : 1**

Il permet de rejeter une partie des effluents lorsque le débit en amont est trop important afin d'éviter l'encombrement des conduites et l'inondation des agglomérations.

- **Emissaires : 2**

De part et d'autre de l'exutoire du vallon de Devens se trouvent deux émissaires d'eaux usées. Ces derniers ne rejettent aucune eau impropre. En effet, il s'agit d'exutoires qui ne fonctionnent qu'en cas de dysfonctionnement de la pompe de relevage.

Le dernier est un émissaire d'eaux pluviales qui se situe au niveau de l'épi rocheux à la limite Est de la plage.

### Activités estivales :

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

Le vallon du Devens draine les eaux pluviales du secteur Sud-Ouest de la Croix des Gardes ainsi que la partie basse du quartier bas de La Bocca. La prise d'étiage sur ce vallon s'effectue de façon gravitaire (branchement d'un diamètre de 300 mm) vers la station de relevage des eaux usées de Roquebillière.

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 1 prise d'étiage par pompage sur le vallon de Roquebillière :

- Prise d'étiage de La Bocca.

### Fonctionnement :

- Télétransmission des données et alarmes par liaison RTC.
- Arrêt du pompage si le vallon est en charge.

La station de pompage est équipée de deux pompes de 35 m<sup>3</sup>/heure. Le captage des eaux pluviales prend en compte également les eaux de lavage du marché de la Bocca qui sont rejetées dans une conduite d'eaux usées d'un diamètre de 250 mm.

1 prise d'étiage gravitaire sur le vallon du Devens :

- Prise d'étiage du Devens.

Fonctionnement :

Lorsque la prise est en fonctionnement, les eaux d'étiage sont déviées gravitairement vers la station d'eaux usées de Roquebillière. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 5 l/s maximum. La position ouverte ou fermée est détectée par un capteur et déclenche deux types d'alarmes :

- Alarme de position fermée par temps sec.
- Alarme de position ouverte par temps de pluie.

La prise d'étiage sur ce vallon s'effectue de façon gravitaire (branchement d'un diamètre de 300 mm) vers une station de relevage des eaux usées.

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

En matière de sécurité sanitaire des baigneurs, cette plage est équipée d'un poste de secours avec du personnel formé.

## 6. Plage Font de Veyre

La plage Font de Veyre se situe en face du boulevard Leader.

### Localisation



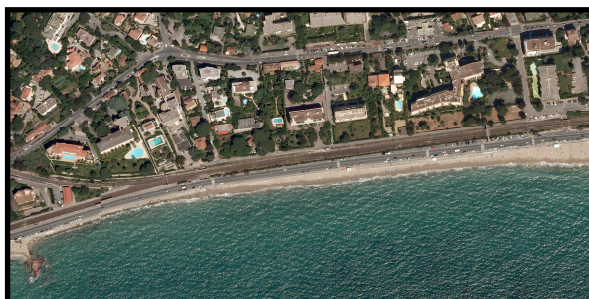
### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## FONT DE VEYRE

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 282301016M006100  
Code SISE du site : 001144

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                              |
|----------------------------------|---|------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | en face du boulevard Leader  |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes             |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                   |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | rochers puis sable           |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                        |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 976 525<br>Y = 1 849 700 |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 9   |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 4   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 1   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

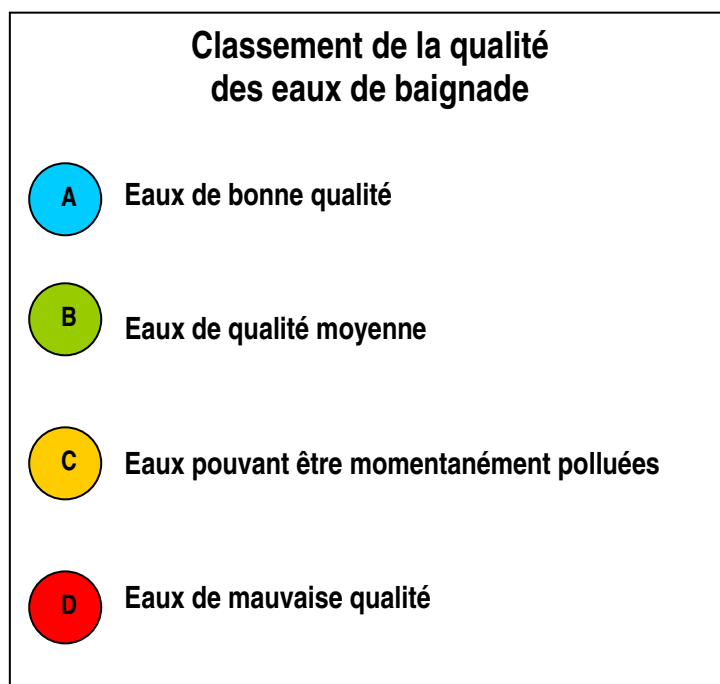
##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|               | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Font de Veyre | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant cette période.

Il a été relevé :

- en 2006, le 1<sup>er</sup> et le 14 août, un classement MOYEN,
- en 2007, le 7 août, un classement MOYEN,
- en 2008, le 17 juillet, un classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, cette plage serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallons : 2**

Vallon de Font de Veyre au centre et vallon Pierre Longue à la limite est de la plage.

- **Bouches d'eaux pluviales : 15**

- **Emissaire : 1**

Au niveau du vallon Pierre Longue se trouve un émissaire d'eaux usées. Ce dernier ne rejette aucune eau impropre. En effet, il s'agit d'un exutoire qui ne fonctionne qu'en cas de dysfonctionnement de la pompe de relevage.

- **Poste de relèvement des eaux usées « Leader » : 1**

Il s'agit d'un poste télésurveillé avec une capacité de 54 m³/heure.

### Activités estivales :

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

A l'Ouest de cette plage, débouche le vallon Font de Veyre. Ce dernier se jette en mer par un exutoire d'un diamètre de 250 mm et à une distance de 150 mètres du littoral. Ce vallon est équipé d'une prise d'étiage gravitaire déviant les eaux pluviales vers le réseau des eaux usées.

A l'Est, débouche le vallon de Pierre Longue qui draine les eaux pluviales du secteur Sud-Est de la Croix des Gardes, il comprend plusieurs petits affluents. Ce vallon est équipé d'une prise d'étiage gravitaire qui renvoie les eaux pluviales vers le poste de Leader. Le diamètre de ce vallon est de 300 mm.

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 1 prise d'étiage gravitaire sur le vallon Font de Veyre :

- Prise d'étiage de Font de Veyre.

### Fonctionnement :

Lorsque la prise est en fonctionnement, les eaux d'étiages sont déviées gravitairement vers la station d'eaux usées. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 3 l/s maximum. La position ouverte ou fermée est détectée par un capteur et déclenche deux types d'alarmes :

- Alarme de position fermée par temps sec.
- Alarme de position ouverte par temps de pluie.

### 1 prise d'étiage gravitaire sur le vallon Pierre Longue :

- Prise d'étiage de Pierre Longue.

#### Fonctionnement :

Lorsque la prise est en fonctionnement, les eaux d'étiages sont déviées gravitairement vers le poste d'eaux usées de Leader. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 2 l/s maximum. La position ouverte ou fermée est détectée par un capteur et déclenche deux types d'alarmes :

- Alarme de position fermée par temps sec.
- Alarme de position ouverte par temps de pluie.

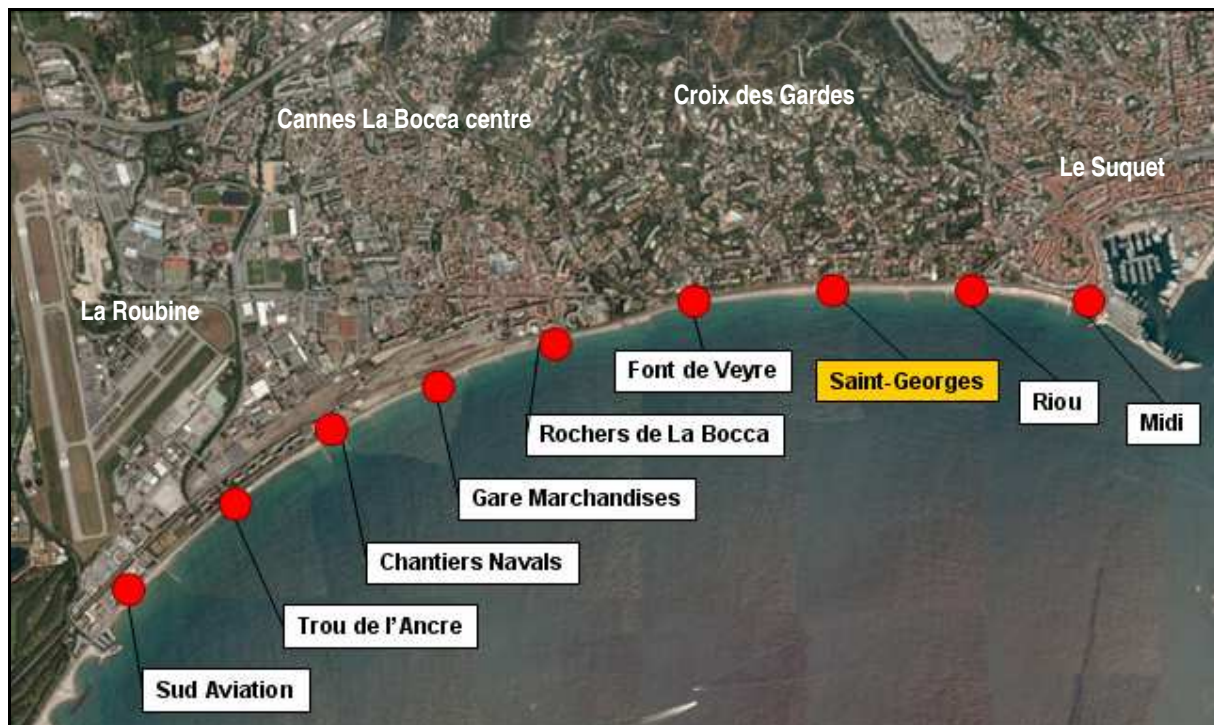
Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

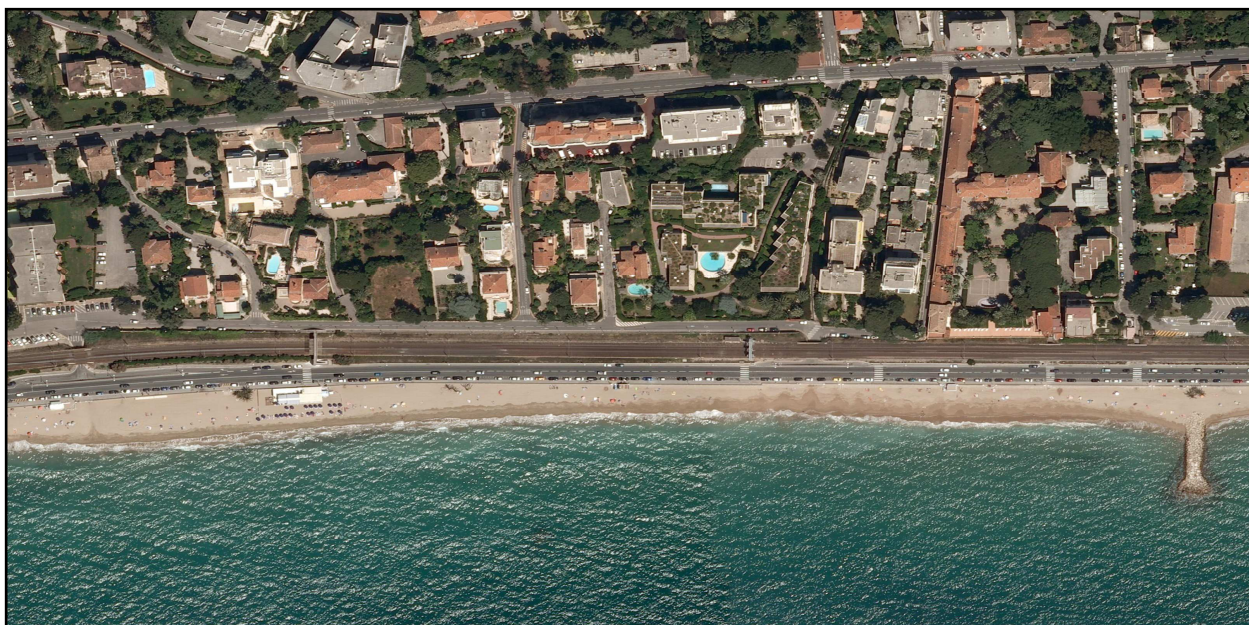
## 7. Plage Saint-Georges

La plage Saint-Georges se situe à l'Ouest de la Ville en face de l'Esplanade du Golfe.

### Localisation



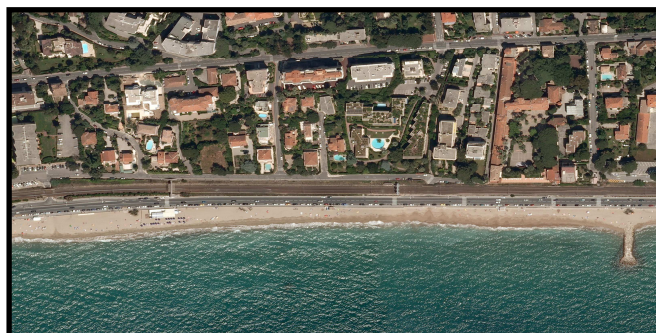
### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## SAINT-GEORGES

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 282301016M006105

Code SISE du site : 001145

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                 |
|----------------------------------|---|---------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | en face de l'Esplanade du Golfe |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                      |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                           |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                           |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 977 127<br>Y = 1 849 756    |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | OUI |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 12  |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 5   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 2   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

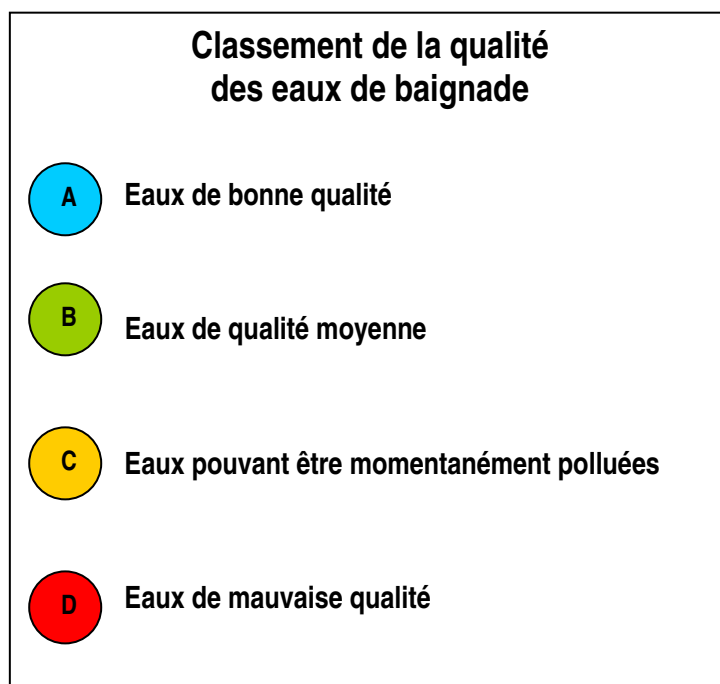
##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|               | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Saint-Georges | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant cette période.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2005, le 27 juillet et le 8 septembre, un classement MOYEN,
- en 2008, le 17 juin et le 5 septembre, un classement MOYEN.

.Avec l'application de la nouvelle directive, cette plage serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallons : 2**

Vallon Pierre Longue à la limite Ouest de la plage et le vallon Saint-Georges vers l'Est.

- **Bouches d'eaux pluviales : 22**

- **Emissaire : 1**

Au niveau du vallon Pierre Longue se trouve un émissaire d'eaux usées. Ce dernier ne rejette aucune eau impropre. En effet, il s'agit d'un exutoire qui ne fonctionne qu'en cas de dysfonctionnement de la pompe de relevage.

### Activités estivales :

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

A l'Ouest, débouche le vallon de Pierre Longue qui draine les eaux pluviales du secteur Sud-Est de la Croix des Gardes, il comprend plusieurs petits affluents. Ce vallon est équipé d'une prise d'étiage gravitaire qui renvoie les eaux pluviales vers le poste de Leader. Le diamètre de ce vallon est de 300 mm.

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 1 prise d'étiage gravitaire sur le vallon Pierre Longue :

- Prise d'étiage de Pierre Longue : elle est télésurveillée.

### Fonctionnement :

Lorsque la prise est en fonctionnement, les eaux d'étiages sont déviées gravitairement vers le poste d'eaux usées de Leader. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 2 l/s maximum. La position ouverte ou fermée est détectée par un capteur et déclenche deux types d'alarmes :

- Alarme de position fermée par temps sec.
- Alarme de position ouverte par temps de pluie.

### 1 prise d'étiage gravitaire sur le Vallon Saint-Georges :

- Prise d'étiage Saint-Georges : elle est télésurveillée.

Fonctionnement :

Lorsque la prise est en fonctionnement, les eaux d'étiages sont déviées gravitairement vers le poste d'eaux usées de Leader. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 2 l/s maximum. La position ouverte ou fermée est détectée par un capteur et déclenche deux types d'alarmes :

- Alarme de position fermée par temps sec.
- Alarme de position ouverte par temps de pluie.

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

## 8. Plage du Riou

La plage du Riou se situe à l'Ouest du Suquet. Elle est délimitée par deux digues rocheuses.

### Localisation



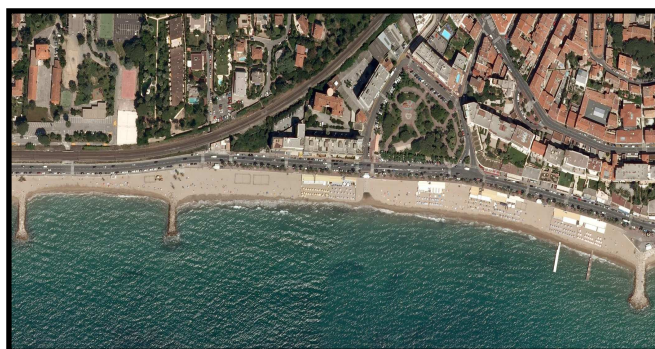
### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## RIOU

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 282301016M006110

Code SISE du site : 001146

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                              |
|----------------------------------|---|------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | en face du square Mistral    |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes             |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                   |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                        |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                        |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 977 575<br>Y = 1 849 725 |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | OUI |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | OUI |
| <b>Personnel</b>           | : | 4   |
| <b>Défibrillateur</b>      | : | OUI |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 20  |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 8   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 2   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|      | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Riou | <b>C</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>B</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2005, le 17 mai, le 20 juin, les 7, 13 et 20 juillet, les 16 et 22 août, le 8 septembre, un classement MOYEN,
- en 2006, les 1<sup>er</sup> et 8 août et le 20 août, un classement MOYEN,
- en 2007, le 7 août, un classement MOYEN,
- en 2008, les 13 et 20 août, le 19 septembre, un classement MOYEN,
- en 2009, le 22 juin et le 18 septembre, un classement MOYEN.

Cette plage a fait l'objet d'une pollution.

En juin 2005 :

- Prélèvement du 14 juin 2005 : Entérocoques : > 4564 (norme : 100/100 ml),  
Escherichia Coli : > 4564 (norme : 2000/100 ml),  
Coliformes totaux : > 10000 (norme 10000/100 ml).

Nous sommes en dépassement de normes. La pollution est importante.  
Ce jour-là, pluie orageuse sur le littoral cannois ayant entraîné un lessivage des sols (pollution terrigène).

- Prélèvement complémentaire du 16 juin 2005 : Entérocoques : 1797,  
Escherichia Coli : > 34659,  
Coliformes totaux : > 35000.

Nous sommes encore en dépassement de normes. La pollution s'est même aggravée au niveau de deux germes.

Un arrêté de fermeture de la plage du Riou est pris par le Maire le 18 juin 2005 à 9 h.

La baignade est interdite jusqu'à nouvel ordre.

- Prélèvement du 18 juin 2005 : Entérocoques : < 15,  
Escherichia Coli : < 15,  
Coliformes totaux : 10.

La plage est classée de bonne qualité sanitaire.

Elle est réouverte à la baignade à 14 h.

A la suite de cet incident, il a été installé, au niveau du vallon du Riou, une deuxième prise d'étiage gravitaire en amont.

En 2010, cette plage est classée en A, suivant l'interprétation réglementaire de l'ensemble des analyses (20 prélèvements) effectuées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallons : 2**

Sur cette plage débouche le vallon du Riou, ce dernier draine les eaux pluviales du secteur du quartier du Perrier et du Grand Jas (versant Ouest) ainsi que le vallon Provençal.

- **Bouches d'eaux pluviales : 8**

- **Poste de relèvement des eaux usées du Riou : 1**

Il est équipé d'une pompe de 63 m<sup>3</sup>/heure.

### Activités estivales :

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 1 prise d'étiage de type débourbeur déshuileur sur le vallon Provençal :

- Débourbeur, déshuileur vallon Provençal.

#### Fonctionnement :

A l'Est de cette plage, débouche le vallon Provençal, ce dernier est équipé d'un débourbeur et un déshuileur permettant de traiter les eaux d'étiage, les pollutions ponctuelles et les premiers flux d'orages jusqu'à un débit de 25 l/s.

### 1 prise d'étiage gravitaire sur le vallon du Riou :

- Prise d'étiage du Riou : elle est télésurveillée et raccordée à la salle de contrôle de la Lyonnaise des Eaux.

#### Fonctionnement :

Lorsque la prise est en fonctionnement, les eaux d'étiages sont déviées gravitairement vers le poste de relèvement du Riou. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 5 l/s maximum. La position ouverte ou fermée est détectée par un capteur et déclenche deux types d'alarmes :

- Alarme de position fermée par temps sec.
- Alarme de position ouverte par temps de pluie.

Des analyses bactériologiques hebdomadaires (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

## 9. Plage du Midi

La plage du Midi se situe à l'Ouest du vieux port de Cannes. Elle est délimitée à l'Est et à l'Ouest par deux digues rocheuses.

### Localisation



### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## MIDI

### Zone Cannes Ouest



Code NUTS du site : 2823301016M006115

Code SISE du site : 001147

## CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                                 |
|----------------------------------|---|-------------------------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | 1 <sup>ère</sup> plage côté Ouest du vieux port |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                                |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                                      |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                                           |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                                           |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 978 000<br>Y = 1 849 700                    |

## AMENAGEMENTS

### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

### SÉCURITÉ

|                            |   |                    |
|----------------------------|---|--------------------|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON                |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI                |
| <b>Poste de secours</b>    | : | OUI (quai Laubeuf) |

### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 5   |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 2   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 1   |

### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

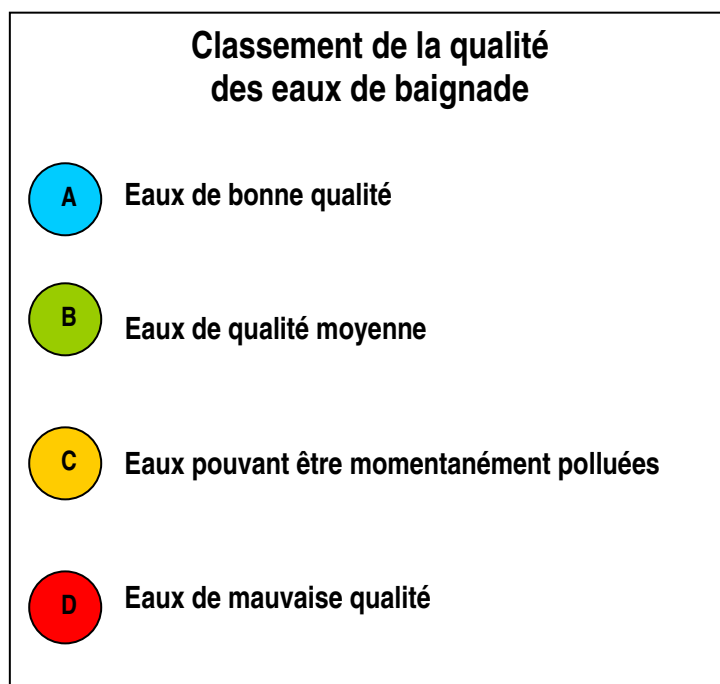
### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | OUI |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|               | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Plage du Midi | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>B</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2005, le 8 septembre, un classement MOYEN,
- en 2006, les 3, 26 et 27 juillet, un classement MOYEN,
- en 2007, le 26 juillet, un classement MOYEN,
- en 2008, le 27 juillet, les 7 et 13 août, les 2, 5, 18 et 19 septembre, un classement MOYEN.

En 2009 et 2010, cette plage est classée en A.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Eaux pluviales**

Aucun vallon ne débouche à proximité de cette plage. Aucun impact. Il convient de noter que cette plage est délimitée par deux épis rocheux.

- **Eaux usées**

Un poste de relèvement des eaux usées dénommé Saint-Pierre, situé au quai Laubeuf. Il s'agit d'un poste très important équipé de six pompes d'une capacité individuelle de 1.240 m<sup>3</sup>/heure.

Il est équipé d'un groupe électrogène de secours et télésurveillé en permanence car relié à la salle de contrôle de la Lyonnaise des Eaux.

En 2009, le volume de m<sup>3</sup> d'eaux pompées au niveau de cette station est d'environ 7.600.000.

### Activités estivales :

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées par la Direction Hygiène Santé l'été en complément des analyses obligatoires.

En matière de sécurité sanitaire des baigneurs, un poste de secours est opérationnel au quai Laubeuf. Il possède du personnel formé.

Au niveau du poste de relèvement des eaux usées, la gestion du risque se fait par l'autosurveillance et la télésurveillance de cette station en permanence, 24 h/24 et 7j/7.

## **CONCLUSION ZONE CANNES OUEST**

**Au niveau des plages de cette zone débouchent de nombreux exutoires et vallons importants drainant les eaux pluviales d'un grand secteur géographique.**

**Elles sont donc à surveiller attentivement par temps de pluie.**

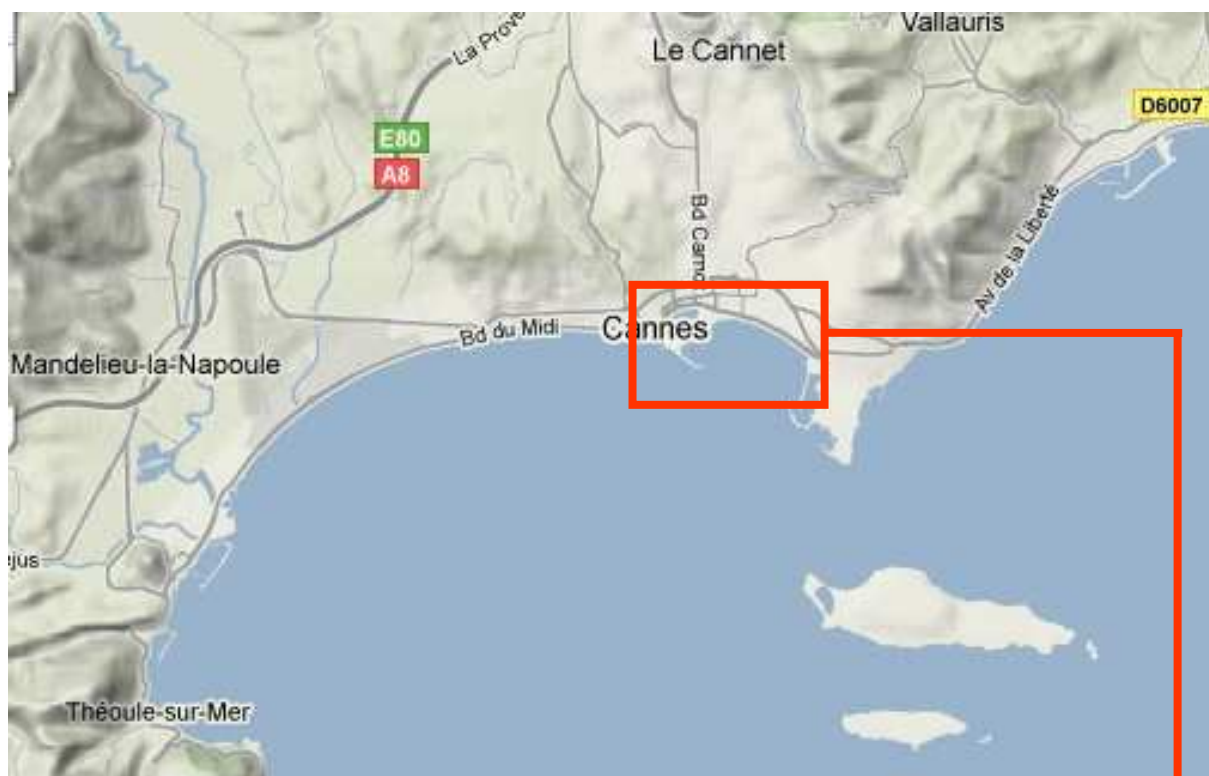
## ZONE 2

### CANNES CROISETTE



## **A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAINADE**

La zone Cannes Croisette est située le long du boulevard de la Croisette et s'étend de la plage du Nouveau Palais jusqu'au Palm Beach.



Elle est composée de 4 plages (points de baignade), voir ci-dessous :



## B. COURANTOLOGIE

Le bassin Nord-Ouest méditerranéen est soumis au courant Liguro-Provençal qui s'écoule d'Est en Ouest. Les plages de cette zone sont refermées et ne ressentent pas une grande influence de ce courant.

Cependant, les plages de la commune de Cannes sont en général fortement soumises aux houles de tempête.

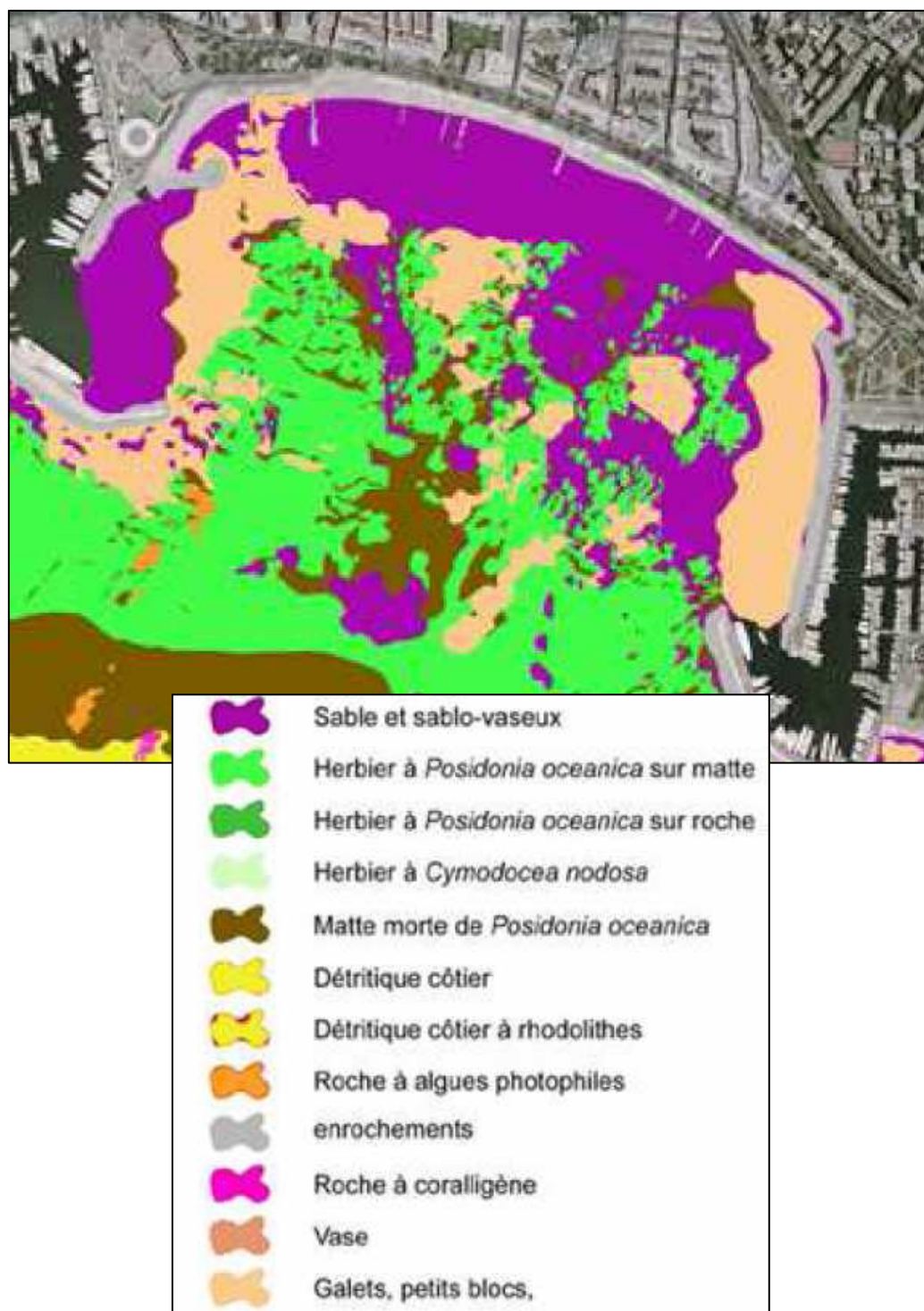
Nous aborderons dans le descriptif des plages l'impact de ces courants sur la dispersion des polluants provenant des vallons et émissaires.



### C. BIOCENOSE MARINE

Les plages de la Croisette ont leurs fonds constitués de sable et les extrémités Est et Ouest d'un mélange de sable et de galets.

En allant plus au large on rencontre des herbiers à posidonies ainsi que de la matte morte.



## **D. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE BAIGNADE**

### **1. Plage Nouveau Palais**

La plage Nouveau Palais se situe à l'Est du vieux port de Cannes et au début de la Croisette. Elle est délimitée à l'Ouest par le vieux port et à l'Est par une digue en béton.

#### **Localisation**



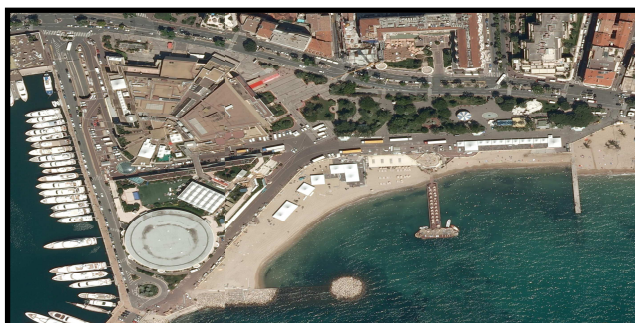
#### **Vue aérienne**



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## NOUVEAU PALAIS

### Zone Cannes Croisette



Code NUTS du site : 282301016M006120

Code SISE du site : 001148

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                                |
|----------------------------------|---|------------------------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | en face du Palais des Festivals et des Congrès |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                               |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                                     |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                                          |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                                          |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 978 775<br>Y = 1 849 925                   |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | OUI |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | OUI |
| <b>Personnel</b>           | : | 4   |
| <b>Défibrillateur</b>      | : | OUI |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 15  |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 5   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 17  |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

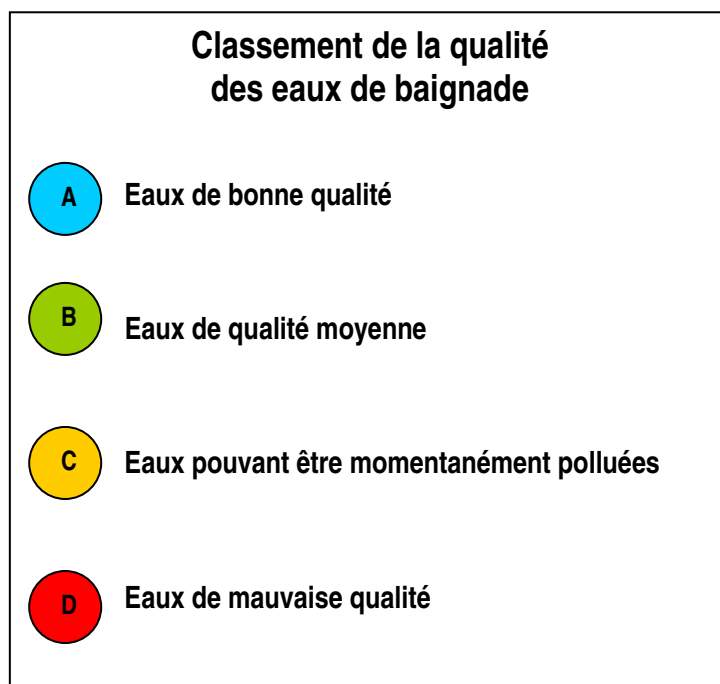
##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|                | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nouveau Palais | <b>B</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>C</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2005, les 2 et 27 juin, le 13 juillet, le 29 août, les 8, 14 et 21 septembre, un classement MOYEN,
- en 2006, le 1<sup>er</sup> août et le 19 septembre, un classement MOYEN,
- en 2007, le 21 juin et le 5 septembre, un classement MOYEN,
- en 2008, le 11 juin, le 3 juillet, les 1<sup>er</sup>, 7 et 20 août, les 22 et 26 septembre, un classement MOYEN.

Sur les six dernières années, cette plage a subi trois pollutions :

- le 16 août 2005 : Entérocoques : 614/100 ml (normale 100),  
Escherichia Coli : 3178/100 ml (normale 2000),  
Coliformes totaux : 4500/100 ml (normale 10000).

Dépassement des normes pour Escherichia Coli et Entérocoques.

Nouveau prélèvement le 18 août, résultat BON :

Entérocoques : <15/100 ml,  
Escherichia Coli : <15/100 ml,  
Coliformes totaux : <10/100 ml.

La contamination bactériologique a été tout à fait ponctuelle et d'origine non déterminée.

- le 13 août 2008 : Entérocoques : 540/100 ml (normale 100),  
Escherichia Coli : 3466/100 ml (normale 2000),  
Coliformes totaux : 4000/100 ml (normale 10000).

Dépassement des normes pour Escherichia Coli et Entérocoques.

Dès le résultat connu, à savoir le 18 août, des tests rapides ont été mis en œuvre : l'interprétation des résultats de ces analyses classait la qualité de l'eau MOYENNE.

Le 18 août, nouveau prélèvement sous la tutelle de la DDASS : eau de bonne qualité.

Cette contamination n'a pas fait suite à un épisode pluvieux et l'assainissement collectif a été mis hors de cause. L'origine précise de cette pollution ponctuelle n'a pas été trouvée.

- le 19 septembre 2008 : Entérocoques : 652/100 ml (normale 100),  
Escherichia Coli : 2368/100 ml (normale 2000),  
Coliformes totaux : 2500/100 ml (normale 10000).

Légère contamination par des Escherichia Coli et dépassement du nombre guide pour les Entérocoques.

Nouveau prélèvement le 23 septembre, résultat satisfaisant.

Là aussi, ni la météo, ni l'assainissement collectif sont à l'origine de cette pollution.

Cette plage a été déclassée en C en 2008.

Les eaux transitant dans le vallon de la Foux influent manifestement sur la qualité sanitaire des eaux de baignade de cette plage.

A la suite des pollutions de 2008, des travaux ont été engagés sur la prise d'étiage du vallon de la Foux avec une capacité de 36 m<sup>3</sup>/heure.

En 2009 et 2010, cette plage a été classée en A.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée de bonne qualité.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Vallon : 1**

Il débouche à proximité de cette plage un important vallon. Il s'agit du vallon du Châtaigner qui reçoit dans sa partie terminale les eaux du vallon de la Foux. Ces ouvrages recueillent un volume important d'eaux pluviales ; ils couvrent :

- o pour le Châtaigner, les bassins versants des quartiers Broussailles, Vallergues, Petit-Juas, Carnot,
- o pour le vallon de la Foux, un secteur géographique important, correspondant au quartier République et Prado, les abords de l'avenue de Vallauris et le bas de la Californie. Par ailleurs, il convient de noter que le vallon de la Foux dessert les communes situées en amont.

### Activités estivales :

La plage Nouveau Palais est accolée au vieux port.

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de très nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

La plage du Nouveau Palais est cernée côté Ouest par une digue importante et côté Est par une jetée, ce qui rend cette plage peu influencée par les courants ou la houle. Ce phénomène, conjugué au débouché du vallon du Châtaigner, a pour conséquence une vulnérabilité significative de la qualité des eaux de cette plage. Une dégradation de celle-ci est souvent observée lors d'épisodes pluvieux importants, d'où la présence récurrente d'eaux parasites.

La fréquentation de cette plage et du port annexe peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

### 1 prise d'étiage par pompage sur le vallon du Chataigner :

- Prise d'étiage du Châtaigner : elle est télésurveillée.

### Fonctionnement :

- Ce poste est mixte eaux usées/eaux pluviales. Il fonctionne douze mois sur douze.
- Télétransmissions des données et alarmes par une liaison RTC.

Au niveau du recueil des eaux transitant dans ce vallon, il convient donc de noter la présence de prises d'étiages : prises pompages du Châtaigner ainsi que celles de la Foux et de la Merlette, dont le fonctionnement est permanent douze mois sur douze.

La station de pompage est équipée de deux pompes de 50 m<sup>3</sup>/heure.

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

En matière de sécurité sanitaire, cette plage est équipée d'un poste de secours avec du personnel formé.

## 2. Plage Grand Hôtel

La plage Grand Hôtel se situe en face des jardins du Grand Hôtel et longe une partie du boulevard de la Croisette. Elle est délimitée par deux digues en béton.

Localisation



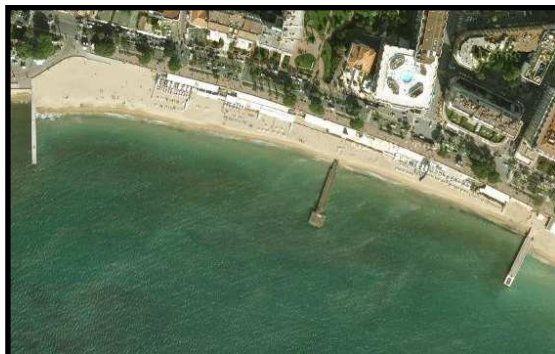
Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## GRAND HOTEL

### Zone Cannes Croisette



Code NUTS du site : 282301016M006125  
Code SISE du site : 001149

## CARACTERISTIQUES

**Lieu** : en face des jardins du Grand Hôtel  
**Responsable du site** : Mairie de Cannes  
**Nature de l'eau** : eau de mer  
**Nature de la berge** : sable  
**Nature du fond** : sable  
**Coordonnées géographiques** : X = 979 275  
Y = 1 849 850

## AMENAGEMENTS

### ENVIRONNEMENT

**Site aménagé** : OUI  
**Parking** : OUI  
**Accès permanent** : OUI  
**Interdiction animaux** : OUI

### SÉCURITÉ

**Baignade surveillée** : NON  
**Balisage** : OUI  
**Poste de secours** : NON  
**Personnel** : OUI

### EQUIPEMENTS SANITAIRES

**Eau potable** : OUI  
**Nb de poubelles** : 10  
**Nb de douches** : 3  
**Entretien** : OUI  
**WC** : 4

### ENTRETIEN DE LA PLAGE

**Fréquence d'entretien** : quotidienne  
(saison estivale)

### ACCESSIBILITÉ

**Rampe d'accès handicapés** : NON  
**Sanitaires handicapés** : NON

### INFORMATION PUBLIC

**Affichages** :  
- des résultats « eau de baignade » : OUI  
\* du bilan DDASS 2009 : A  
\* du dernier prélèvement : OUI  
- des consignes de sécurité et d'hygiène : OUI



|             | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Grand Hotel | B    | A    | A    | A    | A    | A    |

**Zone de Cannes Ouest  
Evolution de la qualité des eaux de  
baignade sur 6 ans**

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2005, les 13 et 27 juillet, le 29 août, un classement MOYEN,
- en 2008, le 17 juin, le 13 août, les 1<sup>er</sup> et 19 septembre, un classement MOYEN,
- en 2009, le 18 septembre, un classement MOYEN.

Cette plage a fait l'objet d'une pollution en 2006.

Dépassement des normes pour Escherichia Coli et Entérocoques :

- le 14 août 2006 : Entérocoques : 182/100 ml (normale 100),  
Escherichia Coli : 2482/100 ml (normale 2000),  
Coliformes totaux : 2100/100 ml (normale 10000).

Légère contamination bactériologique.

- le 16 août 2006 : nouveau prélèvement satisfaisant.  
Il n'a pas été relevé d'incident sur les réseaux. La cause terrigène de la pollution n'est pas retenue. L'origine est maritime.

En 2010, cette plage est classée en A.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

- **Bouche d'eaux pluviales : 1**

Elle se situe du côté Est de la plage face au complexe « Centre Croisette ».

## BILAN VULNERABILITE

Plage située dans la baie de la Croisette.

Le courant d'Est en Ouest (houle usuelle) peut entraîner une dispersion de polluants en provenance du vallon des Gabres débouchant sur la plage à l'extrémité de la baie.

Par tempête, les courants sont inversés et proviennent de la partie Est de la baie, donc influence du débouché des vallons de la Foux et du Châtaignier.

Une surveillance particulière desdits vallons est exercée.

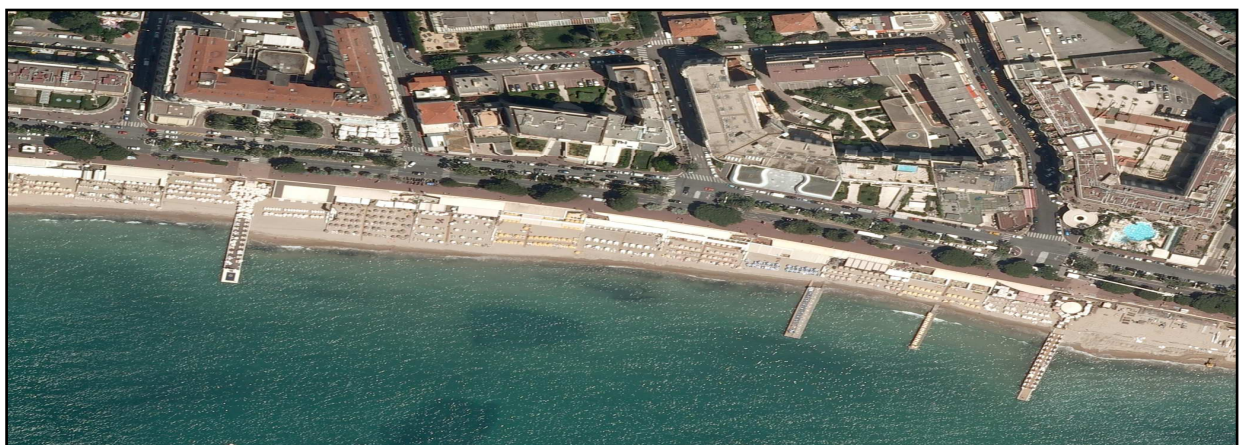
### 3. Plage du Carlton

La plage du Carlton longe une partie du boulevard de la Croisette. Cette plage est constituée de plages privées.

Localisation



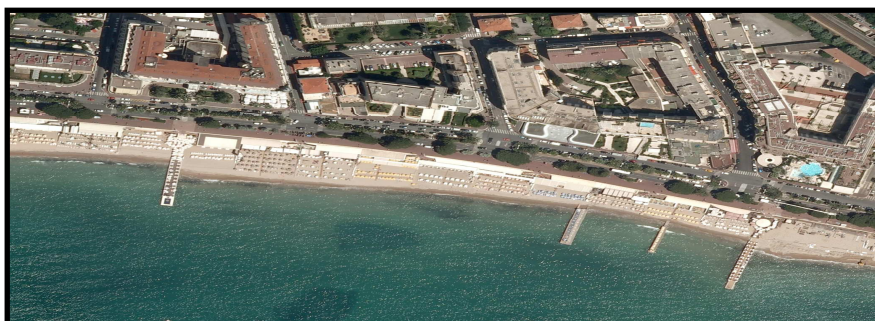
Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## CARLTON

### Zone Cannes Croisette



Code NUTS du site : 282301016M006130

Code SISE du site : 001150

## CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                              |
|----------------------------------|---|------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | en face de l'hôtel Carlton   |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes             |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                   |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                        |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                        |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 979 550<br>Y = 1 849 750 |

## AMENAGEMENTS

### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |
| <b>Personnel</b>           | : | OUI |

### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                                 |   |                                         |
|---------------------------------|---|-----------------------------------------|
| <b>Eau potable</b>              | : | OUI                                     |
| <b>Poubelles, douches et WC</b> | : | mis à disposition<br>par le délégataire |
| <b>Entretien</b>                | : | OUI                                     |

### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

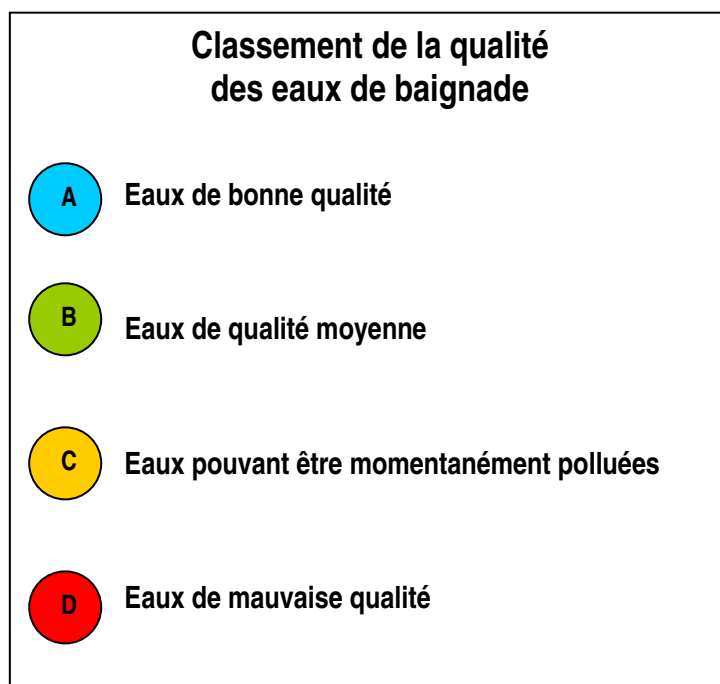
### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|         | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Carlton | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant cette période.

Il a été relevé :

- en 2008, le 10 juillet, un classement MOYEN,
- en 2009, le 18 septembre, un classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

Equipements :

- **Emissaires d'eaux pluviales : 2**

Le premier débouche à l'Ouest de la plage au niveau du ponton du Carlton.

Le deuxième se situe à la limite Est, au niveau du ponton du Martinez.

## BILAN VULNERABILITE

Plage située dans la baie de la Croisette.

Le courant d'Est en Ouest (houle usuelle) peut entraîner une dispersion de polluants en provenance du vallon des Gabres débouchant sur la plage à l'extrémité de la baie.

Par tempête, les courants sont inversés et proviennent de la partie Est de la baie, avec une influence du débouché des vallons de la Foux et du Châtaignier.

Une surveillance particulière desdits vallons est exercée.

Des tests rapides sont réalisés hebdomadairement à la demande de la Direction Hygiène Santé afin de prévenir toute pollution éventuelle.

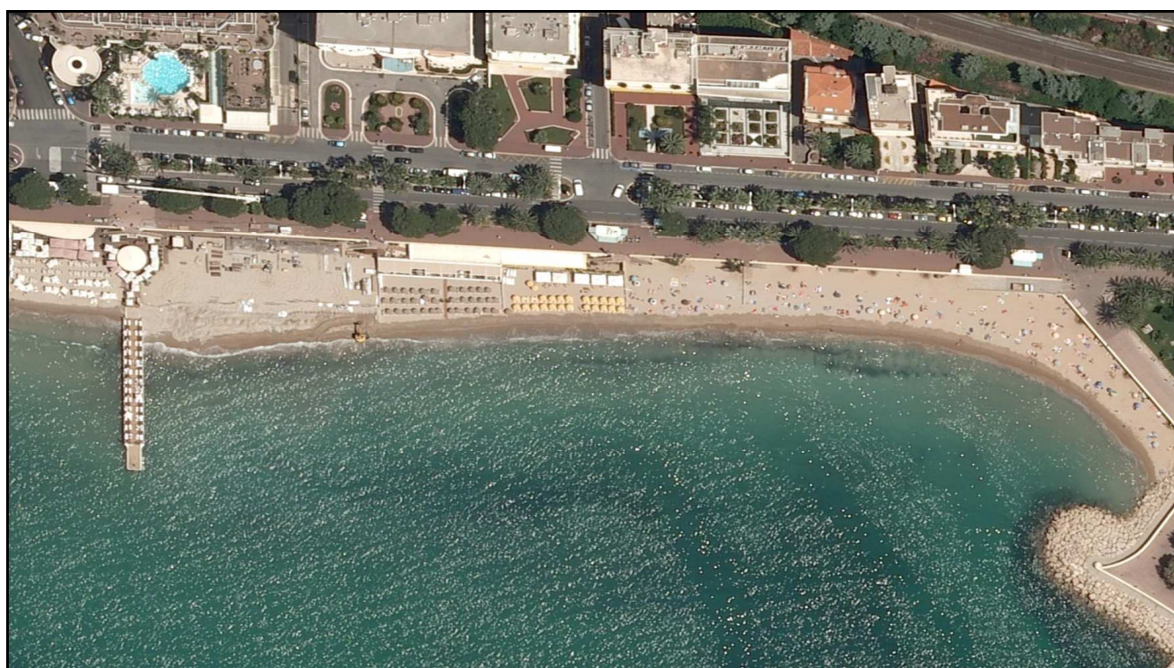
#### 4. Plage des Gabres

La plage des Gabres se situe à l'Est du boulevard de la Croisette. Elle est délimitée à l'Ouest par la digue d'une plage privée et à l'Est par une digue rocheuse à côté du port Canto.

##### Localisation



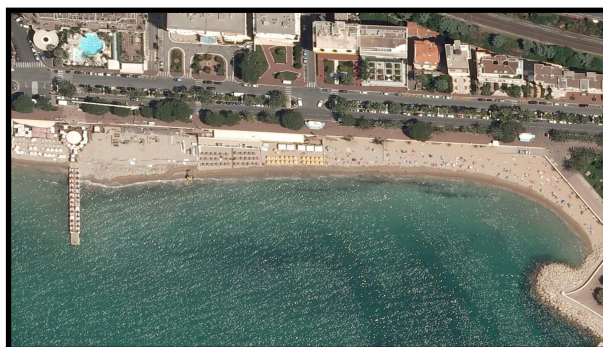
##### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## GABRES

### Zone Cannes Croisette



Code NUTS du site : 282301016M006135

Code SISE du site : 001151

## CARACTERISTIQUES

|                           |   |                              |
|---------------------------|---|------------------------------|
| Lieu                      | : | à l'Ouest du port Canto      |
| Responsable du site       | : | Mairie de Cannes             |
| Nature de l'eau           | : | eau de mer                   |
| Nature de la berge        | : | sable                        |
| Nature du fond            | : | sable                        |
| Coordonnées géographiques | : | X = 979 775<br>Y = 1 849 575 |

## AMENAGEMENTS

### ENVIRONNEMENT

|                      |   |     |
|----------------------|---|-----|
| Site aménagé         | : | OUI |
| Parking              | : | OUI |
| Accès permanent      | : | OUI |
| Interdiction animaux | : | OUI |

### SÉCURITÉ

|                     |   |     |
|---------------------|---|-----|
| Baignade surveillée | : | NON |
| Balisage            | : | OUI |
| Poste de secours    | : | NON |

### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                 |   |     |
|-----------------|---|-----|
| Eau potable     | : | OUI |
| Nb de poubelles | : | 5   |
| Nb de douches   | : | 6   |
| Entretien       | : | OUI |
| WC              | : | 5   |

### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                       |   |                                  |
|-----------------------|---|----------------------------------|
| Fréquence d'entretien | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|-----------------------|---|----------------------------------|

### ACCESSIBILITÉ

|                          |   |     |
|--------------------------|---|-----|
| Rampe d'accès handicapés | : | NON |
| Sanitaires handicapés    | : | NON |

### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| Affichages :                             |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|        | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------|------|------|------|------|------|------|
| Gabres | B    | A    | A    | A    | A    | A    |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant cette période.

Il a été relevé :

- en 2005, le 27 juillet, les 2, 16 et 22 août, le 8 septembre, un classement MOYEN,
- en 2006, le 2 juin et le 1<sup>er</sup> août, un classement MOYEN,
- en 2007, les 15 juin et 21 juin, le 13 août et le 19 septembre, un classement MOYEN,
- en 2008, les 7 et 13 août, les 5 et 19 septembre, un classement MOYEN,
- en 2009, le 16 juillet, le 14 août et le 18 septembre, un classement MOYEN.

En 2010, cette plage est classée en A.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

#### ► Eaux pluviales

- **Vallon : 1**

A l'extrémité Est de cette plage, au niveau d'une jetée constituée d'enrochements, débouche le vallon des Gabres, qui dans sa partie terminale recueille les eaux du vallon de La Baume. Ces vallons desservent les quartiers des Gabres, Montfleury, le versant Ouest de la Californie.

- **Bouches d'eaux pluviales : 5**

#### ► Eaux usées

- **Poste de relèvement des eaux usées de La Baume : 1**

Il est équipé de deux pompes d'une capacité respective de 504 et 522 m<sup>3</sup>/heure, d'une bache de 120 m<sup>3</sup> ainsi que d'une télétransmission.

En 2009, le volume d'eau pompée au niveau de cette station est d'environ 1.400.000 m<sup>3</sup>.

### Activités estivales :

La plage des Gabres est accolée à sa limite Est au port Canto.

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

Cette plage est fermée à l'Est par un enrochement important, ce qui la rend peu influencée par les courants ou la houle. Ce phénomène conjugué au débouché du vallon des Gabres a pour conséquence une vulnérabilité significative de la qualité des eaux de cette plage.

La fréquentation de cette plage et du port annexe peut entraîner un apport de macro-déchets.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

Les équipements suivants comprennent :

- Prise d'étiage des Gabres : les eaux d'étiage sont déviées gravitairement vers le réseau d'eaux usées. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 5 l/s maximum.
- Prise d'étiage de La Baume : les eaux d'étiage sont déviées gravitairement vers le poste de relèvement de La Baume. La vanne de régulation permet d'absorber le débit par temps sec et de limiter le débit par temps de pluie à 3 l/s.
- Poste de relèvement des eaux usées : il fait l'objet d'une auto-surveillance et d'une télésurveillance.

La gestion de ce risque se fait par la présence de prises d'étiages, empêchant les eaux chargées de polluants d'atteindre la mer. Ces prises d'étiage possèdent des vannes de régulation qui sont commandées et détectées par des capteurs, équipées d'alarmes.

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées l'été par la Direction Hygiène Santé de la Ville de Cannes en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

## **CONCLUSION**

### **ZONE CANNES CROISSETTE**

**Les quatre plages de cette zone sont situées dans la baie de la Croisette.**

**Elles sont peu influencées par les courants.**

**Les deux vallons importants débouchant à chaque extrémité de la zone peuvent impacter la qualité de l'eau : une surveillance particulière de ces derniers est exercée par temps de pluie, ils font l'objet d'un entretien régulier tout au long de l'année.**

# ZONE 3

## CANNES EST



## A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAIGNADE

La zone Cannes Est est située le long du boulevard Gazagnaire et s'étend du Palm Beach au port du Mouré Rouge.



Elle est composée de 3 plages (points de baignade), voir ci-dessous :

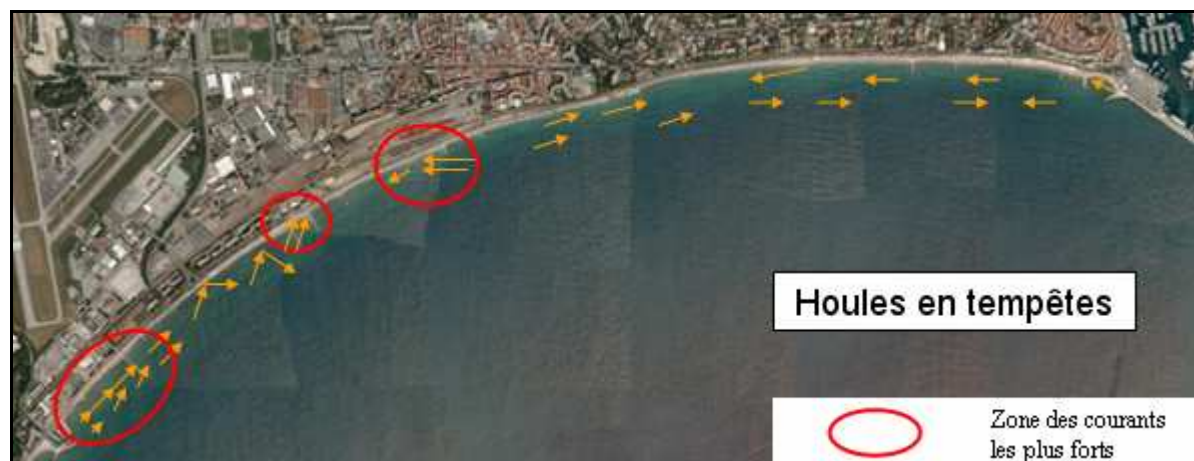


## B. COURANTOLOGIE

Le bassin Nord-Ouest méditerranéen est soumis au courant Liguro-Provençal qui s'écoule d'Est en Ouest. Les plages de cette zone sont refermées et ne ressentent pas une grande influence de ce courant.

Cependant les courants des plages de Bijou Plage, Gazagnaire et Mouré Rouge dépendent de l'orientation de la houle. En effet, selon l'orientation de celle-ci, les courants vont changer de direction. De plus, les plages de la commune de Cannes sont en général fortement soumises aux houles de tempête ce qui influe sur l'orientation des courants.

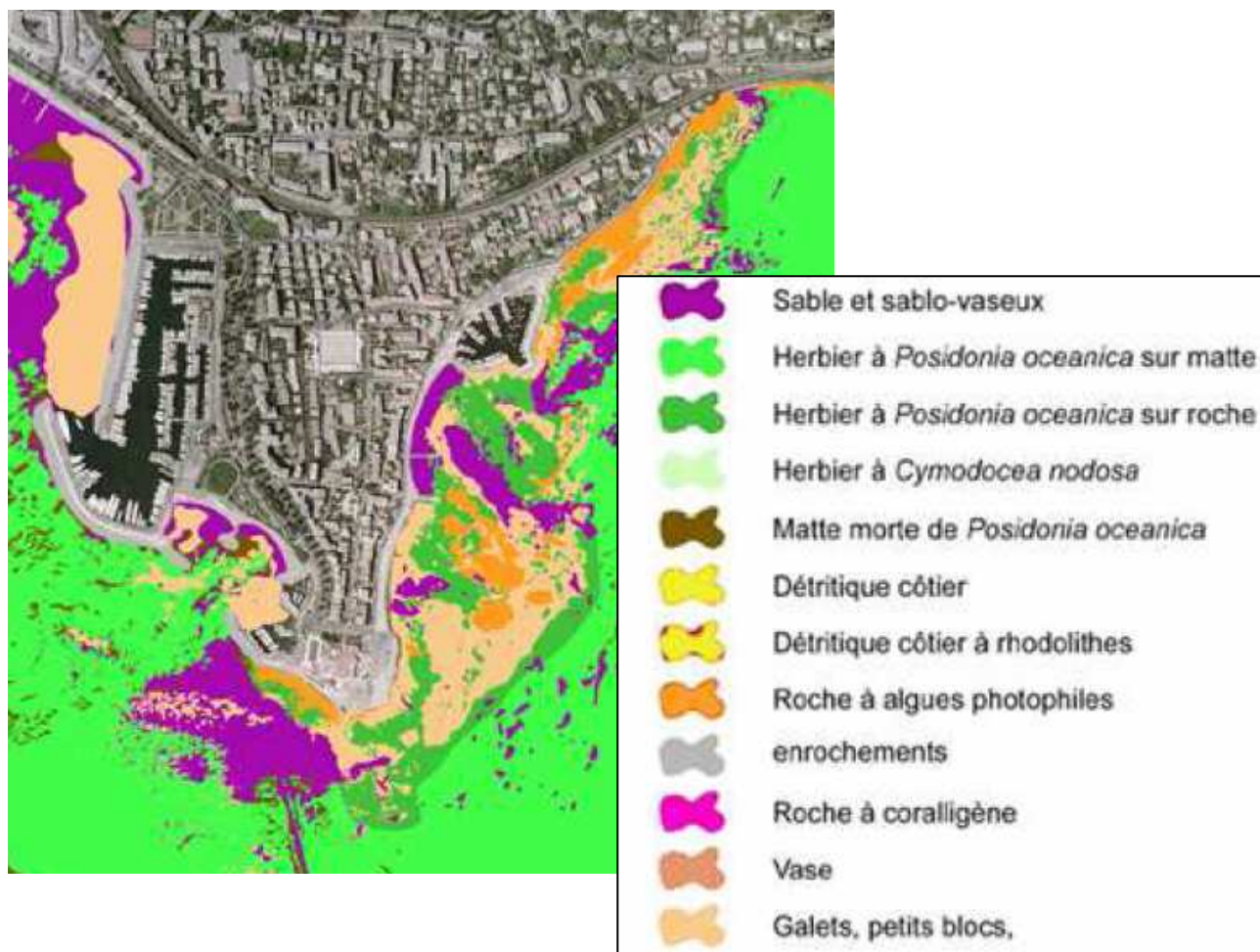
Nous aborderons dans le descriptif des plages l'impact de ces courants sur la dispersion des polluants provenant des vallons et émissaires.



### C. BIOCENOSE MARINE

Les plages de la zone Est ont leurs fonds constitués d'un mélange de sable et de galets.

En allant plus au large, on rencontre des herbiers à posidonies sur matte et sur roches ainsi que des roches à algues photophiles.



Les plages de Gazagnaire et du Palm Beach sont situées dans la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) Marine de type I «De la pointe Fourcade à la pointe Croisette » (n° 06-000-003) de 92,41 hectares. Cette zone est de petite dimension et de faible profondeur. Elle se caractérise par un herbier à *Posidonia oceanica* qui affleure en de nombreux endroits.

Une ZNIEFF est une information directive destinée à éveiller l'attention des responsables de l'aménagement du territoire sur certains secteurs particulièrement intéressants sur le plan de l'écologie.

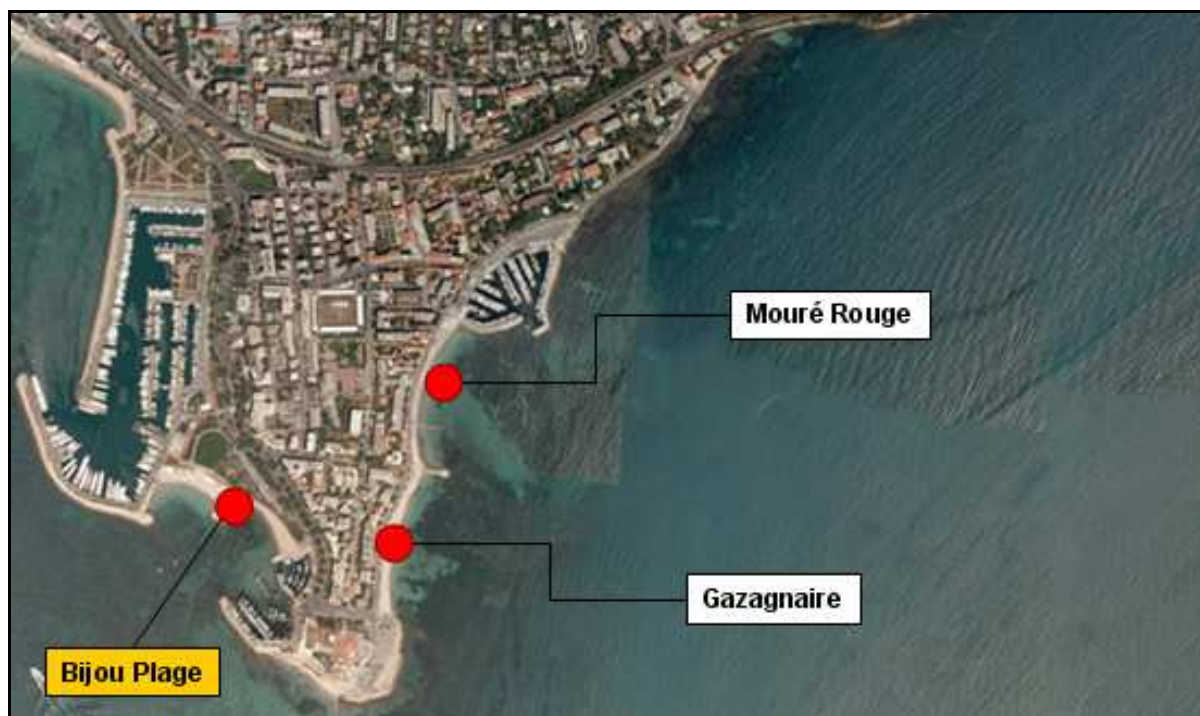
Une ZNIEFF de type I identifie un milieu homogène, généralement plus ponctuel, d'intérêt remarquable du fait de la présence d'espèces protégées (rares ou menacées) caractéristiques d'un milieu donné.

## D. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE BAIGNADE

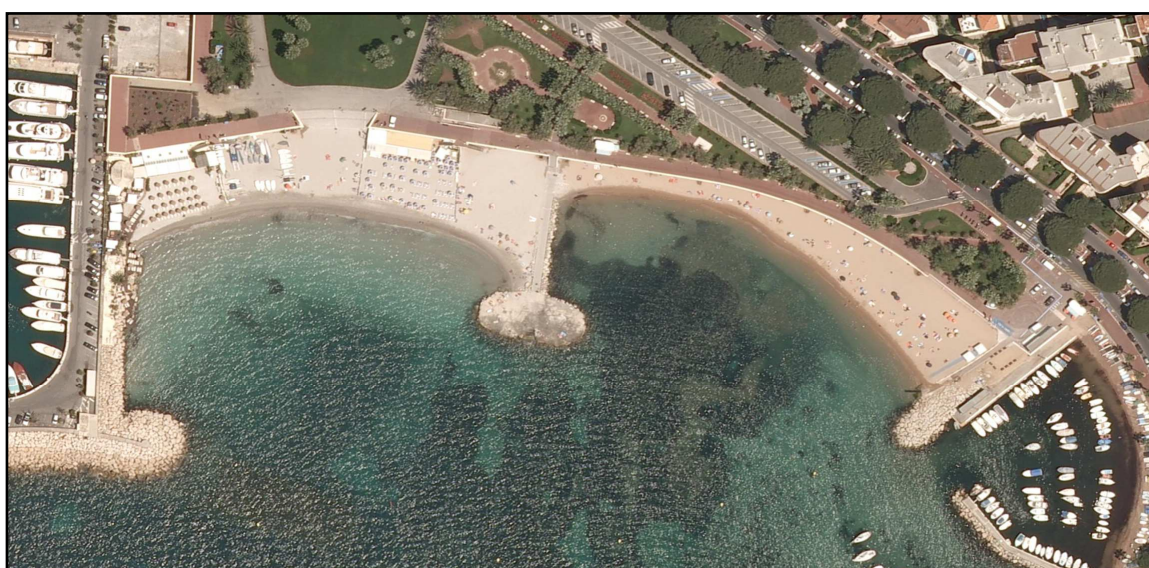
### 1. Bijou Plage

Bijou Plage se situe à l'extrémité Sud de la Ville. Elle est délimitée à l'Ouest par la digue du port Canto et à l'Est par le port communal du Yacht Club : la plage est enclavée.

#### Localisation



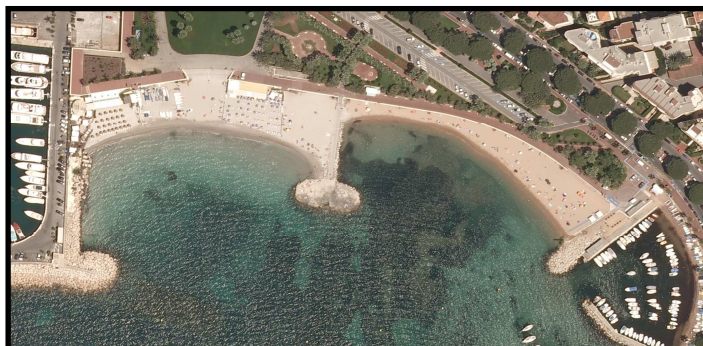
#### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## BIJOU

### Zone Cannes Est



Code NUTS du site : 282301016M006140

Code SISE du site : 001152

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                          |
|----------------------------------|---|------------------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | à l'Ouest du port de la Pointe Croisette |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                         |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                               |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                                    |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                                    |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 980 100<br>Y = 1 848 775             |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | OUI |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste maritime</b>      | : | OUI |
| <b>Personnel</b>           | : | OUI |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 7   |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 6   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 1   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

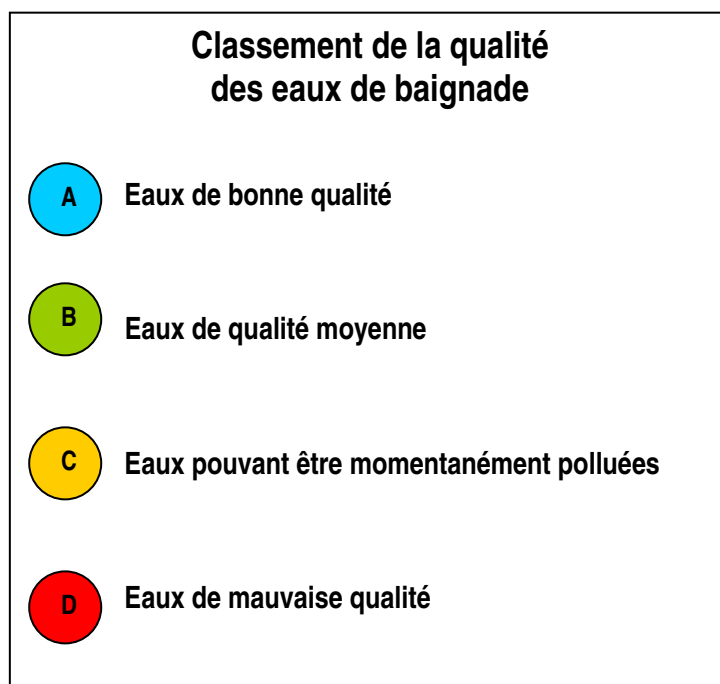
##### ACCESSIBILITÉ

|                                                                                                       |   |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b>                                                                       | : | OUI |
| <b>Sanitaires handicapés</b>                                                                          | : | OUI |
| Labellisation Handiplage (2005)                                                                       |   |     |
| Équipement adapté : Système audioplage,<br>douche en tête de rampe de mise à l'eau<br>et un vestiaire |   |     |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|             | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|-------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Bijou Plage | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant ces cinq dernières années.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2005, le 27 juin et le 27 juillet, un classement MOYEN,
- en 2008, le 5 septembre, un classement MOYEN,
- en 2009, le 2 juillet et le 18 septembre, un classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

- **Emissaires d'eaux pluviales : 2**

Le premier se situe sur la digue centrale de la plage, il est composé en son extrémité par 3 exutoires.

Le deuxième débouche dans le port.

### Activités estivales :

Bijou Plage est encadrée par deux digues délimitant le vieux port à l'Ouest et le petit port du Palm Beach à l'Est.

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

Durant la période estivale, en l'absence de vents, le brassage de l'eau est faible. Ce facteur, ajouté aux faibles profondeurs dans l'anse et la présence d'enrochements, peut créer des conditions favorables à l'apparition d'efflorescences phytoplanctoniques, toutefois non observées jusqu'à présent.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées par la Direction Hygiène Santé l'été en complément des analyses obligatoires.

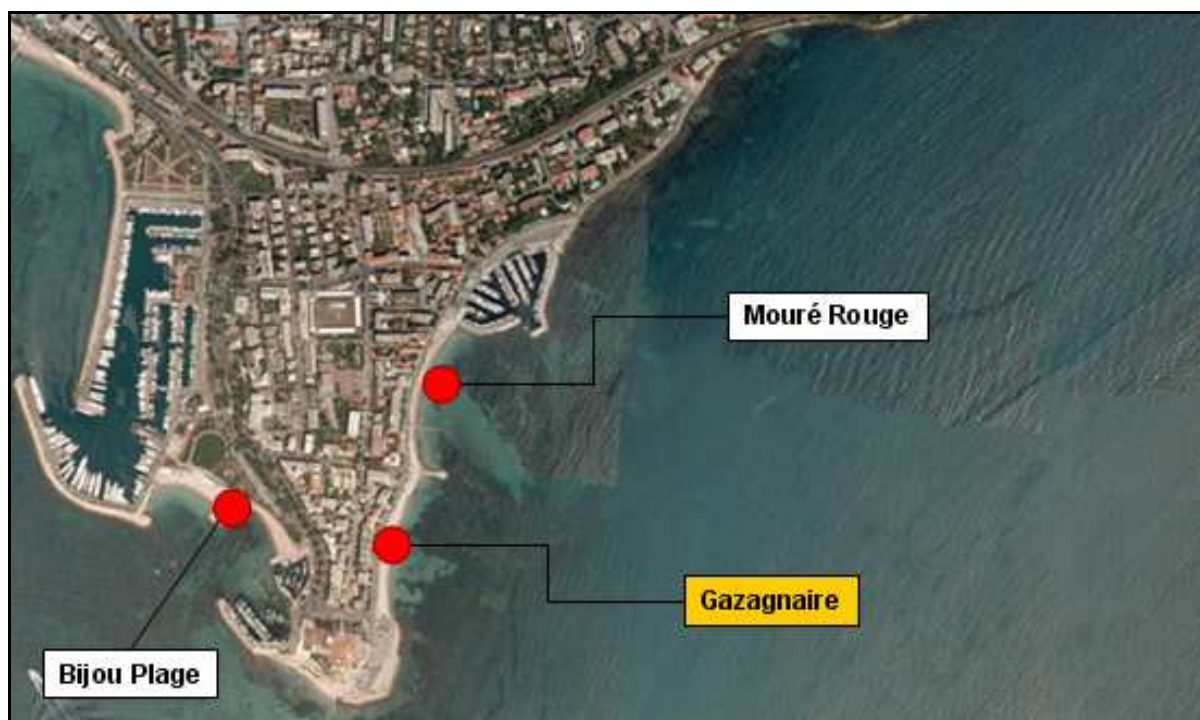
En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

Cette plage est équipée d'un poste maritime, remplissant les mêmes prérogatives qu'un poste de secours. Du personnel formé (CRS et personnel municipal) se trouve sur place. Des agents sont notamment informés sur la détection de l'*Ostréopsis ovata* et exercent cette surveillance en permanence durant la saison estivale.

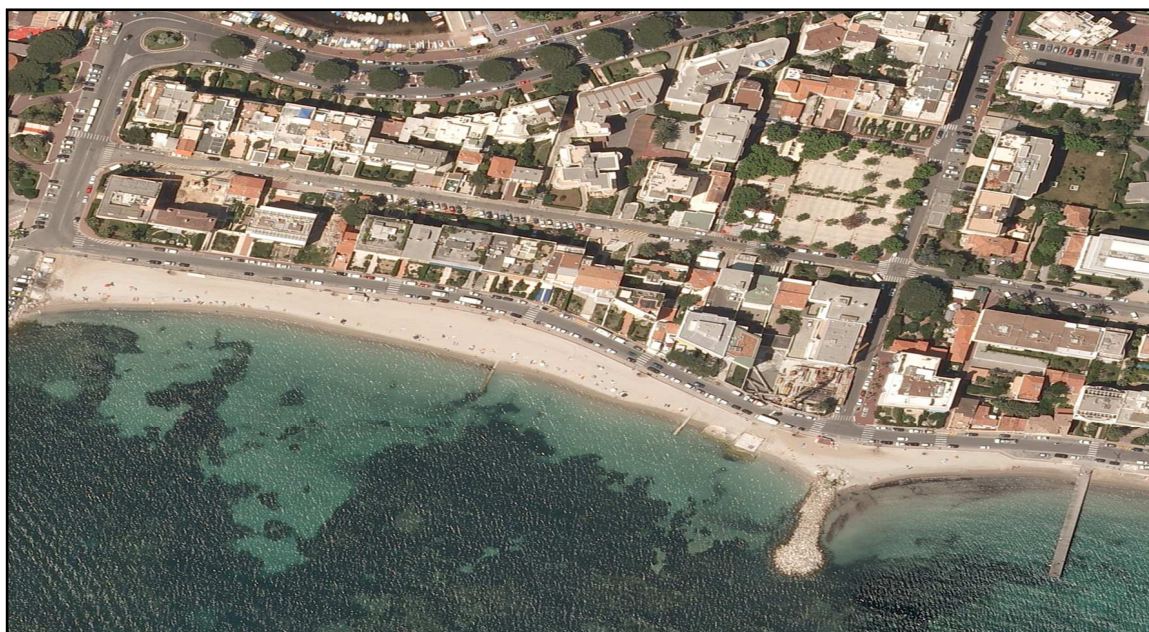
## 2. Plage Gazagnaire

La plage Gazagnaire se situe à l'extrémité est de la Ville de Cannes. Elle est délimitée au Sud par le parking du Palm Beach et au Nord par une digue rocheuse.

### Localisation



### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## GAZAGNAIRE

### Zone Cannes Est



Code NUTS du site : 282301016M006145

Code SISE du site : 001153

#### CARACTERISTIQUES

|                           |   |                                |
|---------------------------|---|--------------------------------|
| Lieu                      | : | en face de la rue Reine Astrid |
| Responsable du site       | : | Mairie de Cannes               |
| Nature de l'eau           | : | eau de mer                     |
| Nature de la berge        | : | sable                          |
| Nature du fond            | : | sable                          |
| Coordonnées géographiques | : | X = 980 425<br>Y = 1 848 850   |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                      |   |     |
|----------------------|---|-----|
| Site aménagé         | : | OUI |
| Parking              | : | OUI |
| Accès permanent      | : | OUI |
| Interdiction animaux | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                     |   |     |
|---------------------|---|-----|
| Baignade surveillée | : | OUI |
| Balisage            | : | OUI |
| Poste de secours    | : | OUI |
| Personnel           | : | 4   |
| Défibrillateur      | : | OUI |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                 |   |     |
|-----------------|---|-----|
| Eau potable     | : | OUI |
| Nb de poubelles | : | 7   |
| Nb de douches   | : | 5   |
| Entretien       | : | OUI |
| WC              | : | 2   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                       |   |                                  |
|-----------------------|---|----------------------------------|
| Fréquence d'entretien | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|-----------------------|---|----------------------------------|

##### ACCESSIBILITÉ

|                          |   |     |
|--------------------------|---|-----|
| Rampe d'accès handicapés | : | NON |
| Sanitaires handicapés    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| Affichages :                             |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|            | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Gazagnaire | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant ces cinq dernières années.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2005, le 17 mai et le 8 septembre, un classement MOYEN,
- en 2006, le 27 juin, un classement MOYEN,
- en 2008, le 13 août, les 5 et 19 septembre, un classement MOYEN,
- en 2009, le 18 juin et le 16 juillet, un classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

### Equipements :

#### ► Eaux pluviales

- Emissaires d'eaux pluviales : 2
- Bouches d'eaux pluviales : 6

#### ► Eaux usées

- Poste de relèvement des eaux usées : 1

Sur le parking du Palm Beach, en limite Sud de la plage Gazagnaire, se trouve une station très importante de pompage des eaux usées. Elle comprend trois pompes de 150 m<sup>3</sup> chacune avec un réservoir d'un volume de 48 m<sup>3</sup>.

Ce poste est télésurveillé et asservi à un groupe électrogène de secours.

Il reçoit la totalité des eaux usées de l'île Sainte-Marguerite.

### Activités estivales :

Cette plage est une zone de baignade fréquentée par de nombreux estivants.

## BILAN VULNERABILITE

La fréquentation de cette plage peut entraîner un apport de macro-déchets.

Les réseaux d'eaux pluviales sont susceptibles d'impacter la qualité de l'eau.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

Des analyses bactériologiques ponctuelles (tests rapides) sont effectuées par la Direction Hygiène Santé l'été en complément des analyses obligatoires.

En ce qui concerne les macro-déchets, un bateau dépollueur est dépêché en cas de détection de ces derniers ainsi qu'à la suite d'épisodes orageux.

Les réseaux d'eaux pluviales du secteur comportaient des malfaçons au niveau des raccordements de deux conduits auxquelles il a été remédié.

Le mauvais écoulement des eaux usées, lié à une faible pente ou à une anomalie structurelle, fait l'objet d'une étude particulière.

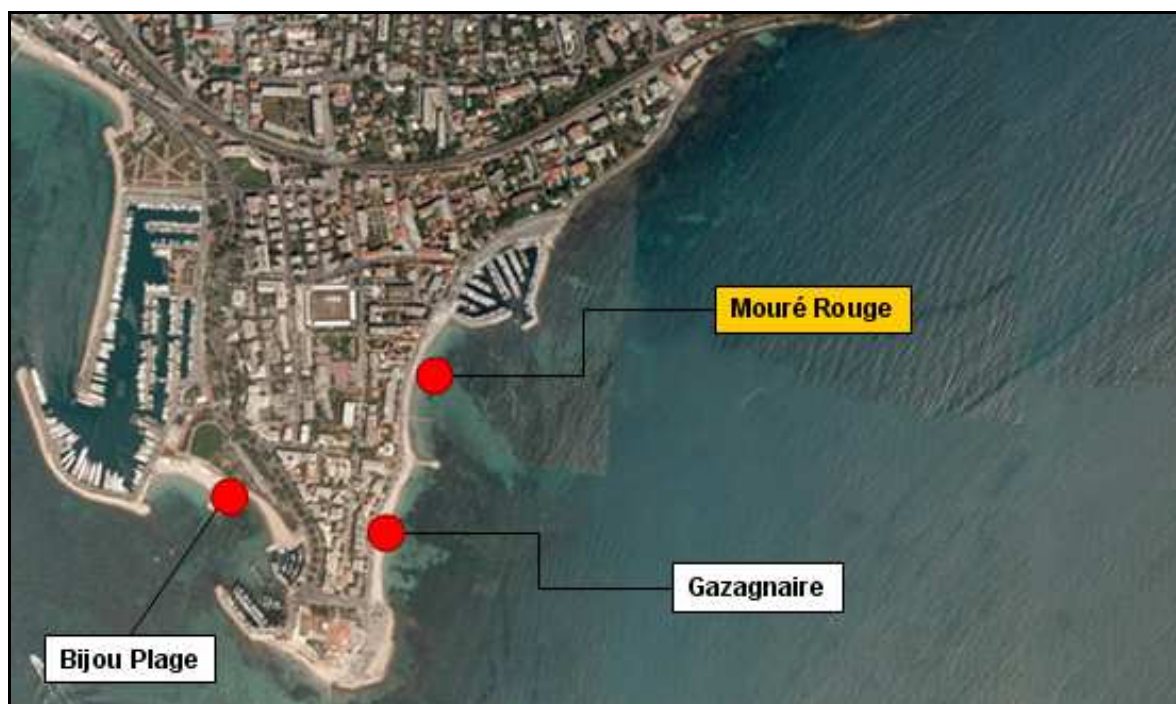
Il a été noté, en juillet 2010, des rejets en mer en provenance de l'émissaire apportant une pollution ponctuelle, là aussi une autre étude globale est en cours pour la suppression ou l'extension de l'émissaire.

Cette plage est équipée d'un poste de secours. Du personnel formé (CRS et personnel municipal) se trouve sur place. Des agents sont notamment informés sur la détection de l'*Ostréopsis ovata* et exercent cette surveillance en permanence durant la saison estivale.

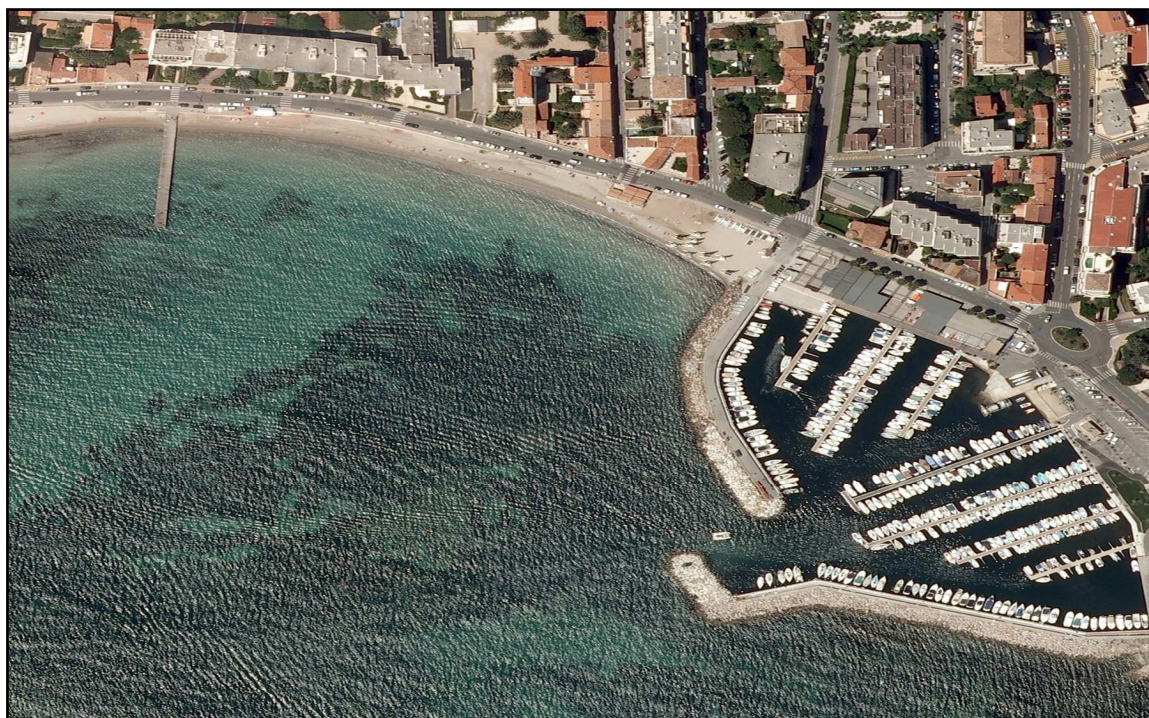
### 3. Plage Mouré Rouge

La plage Mouré Rouge se situe à l'extrémité Est de la Ville de Cannes. Elle est délimitée au Sud par une digue rocheuse et au Nord par le port.

#### Localisation



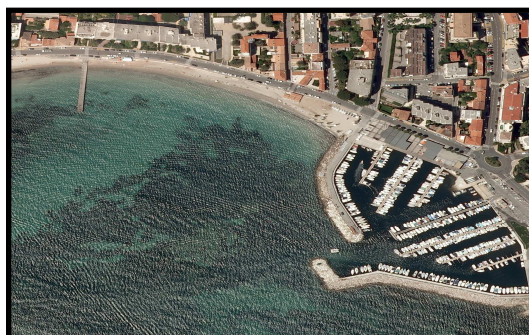
#### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## MOURE ROUGE

### Zone Cannes Est



Code NUTS du site : 282301016M006150

Code SISE du site : 001154

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                 |
|----------------------------------|---|---------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | en face de la rue Saint-Jin-Jin |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                      |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                           |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                           |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 980 475<br>Y = 1 849 125    |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | OUI |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 6   |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 3   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 0   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

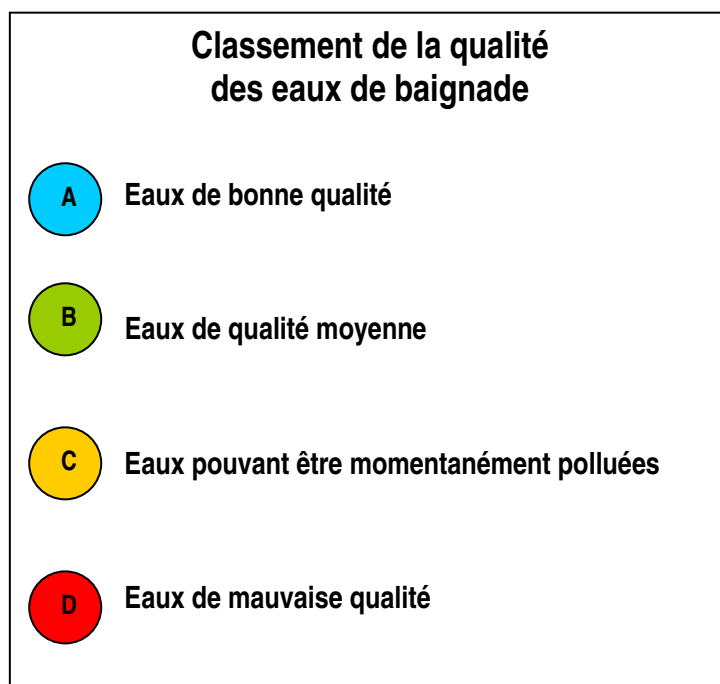
##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|             | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|-------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Mouré Rouge | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>B</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant ces cinq dernières années.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2009, les 2 et 24 juillet, un seul classement MOYEN.

En 2010, cette plage est classée en B.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

## OUVRAGES ET INSTALLATIONS POUVANT IMPACTER LA QUALITE DES EAUX

Equipements :

### ► Eaux pluviales

- **Bouches d'eaux pluviales : 5**

Deux d'un diamètre de 600 mm, deux de 500 mm et une de 800 mm.

- **Déboureur-séparateur d'hydrocarbures : 1**

Il est situé sur le parking du Mouré Rouge, à l'extrémité Nord de la plage.

Le déboureur, installé en parallèle au vallon de la Californie, traite les eaux d'étiage, les pollutions ponctuelles et les premiers flux d'orage jusqu'à un débit de 25l/s. Le flux traverse le filtre de bas en haut. Débarrassée de ses hydrocarbures éventuels, l'eau s'évacue par un orifice situé le plus bas possible évitant ainsi le phénomène de « lessivage ». Les matières en suspension sont piégées à 70 % dans le premier compartiment de la cuve et sont évacuées régulièrement par camion aspirateur. Enfin, le système d'obturation hydraulique vient fermer l'orifice d'évacuation en cas de pollution accidentelle de l'appareil ou de remplissage.

### ► Eaux usées

- **Poste de relèvement des eaux usées du Mouré Rouge : 1**

Il comprend deux pompes, respectivement de 98 et 104 m<sup>3</sup>/heure et il est télésurveillé.

## BILAN VULNERABILITE

Les eaux pluviales peuvent impacter la qualité de l'eau par le transport des eaux de lessivage des rues et des ouvrages par temps de pluie et le transport des eaux parasites par temps sec.

## GESTION PREVENTIVE ET RECOMMANDATION - PLAN D'ACTION

Des analyses bactériologiques sont effectuées à la demande de la Direction Hygiène Santé lors d'une suspicion de pollution et/ou de façon systématique en complément des analyses obligatoires.

Un bateau dépollueur peut être dépêché sur site en cas de présence de macro-déchets.

Une surveillance régulière est effectuée au niveau des réseaux des eaux pluviales.

## **CONCLUSION ZONE CANNES EST**

### **BIJOU PLAGE**

**Cette plage est enclavée.**

**Elle est peu influencée par les courants.**

**Un émissaire d'eaux pluviales débouche au sein même de la plage : il peut impacter la qualité de l'eau.**

**Cette plage est à surveiller attentivement par temps de pluie.**

### **PLAGES GAZAGNAIRE ET MOURÉ ROUGE**

**Elles sont situées côté Est de la pointe Croisette et influencées par le vent d'Est.**

**Ces plages peuvent être impactées par :**

- des pollutions en provenance de la mer,**
- des pollutions terrigènes dues aux eaux pluviales.**

**Elles sont à surveiller attentivement.**

## ZONE 4

### ILE SAINTE-MARGUERITE



## A. DESCRIPTION DE LA ZONE ET LOCALISATION DES POINTS DE BAIGNADE

L'île Sainte-Marguerite est située au Sud-Est de la Croisette, à 800 mètres au large de Cannes.

Elle se trouve dans la continuité du cap de la Croisette, séparée du cap par des hauts fonds dont la profondeur n'excède pas 5 mètres.

L'île présente un périmètre de 9400 m ; le littoral est principalement rocheux et découpé avec deux plages sablonneuses de taille réduite sur la façade Nord-Ouest.



L'île Sainte-Marguerite possède 2 plages (points de baignade) contrôlées, voir ci-dessous :



## B. COURANTOLOGIE

Il existe d'importants échanges hydrologiques entre le Golfe de La Napoule et le Golfe de Juan. Ces échanges s'effectuent par la passe située entre le cap de la Croisette et l'île Sainte-Marguerite.

Autour des îles de Lérins, les courants, souvent importants, varient en fonction du régime des vents avec, néanmoins, une prédominance du courant Liguro-Provençal. La houle est assez violente dans la passe entre le cap de la Croisette et l'île Sainte-Marguerite.

Sur la façade Est, le littoral du cap de la Croisette et du Nord de l'île Sainte-Marguerite reçoit une houle directe.

## C. BIOCENOSE MARINE

Les herbiers de phanérogames autour des îles de Lérins, comme dans le reste de la zone, sont principalement constitués de posidonies avec quelques prairies de *Cymodocée*, *Zostère* et *Caulerpa prolifera*.

Dans la zone de balancement des vagues, la roche est caractérisée par la présence de ceintures de cystoiseires (*Cystoseira amantacea* var. *stricta*). Les petits fonds rocheux sont richement colonisés par une faune associée au peuplement d'algues photophiles et sont très attractifs pour un grand nombre de poissons pélagiques.

Les fonds coralligènes constituent, avec les herbiers de posidonies, la principale biocénose autour des îles de Lérins. Ils représentent des paysages remarquables très fréquentés par les plongeurs sous-marins et présentent un grand nombre d'espèces protégées ou remarquables.

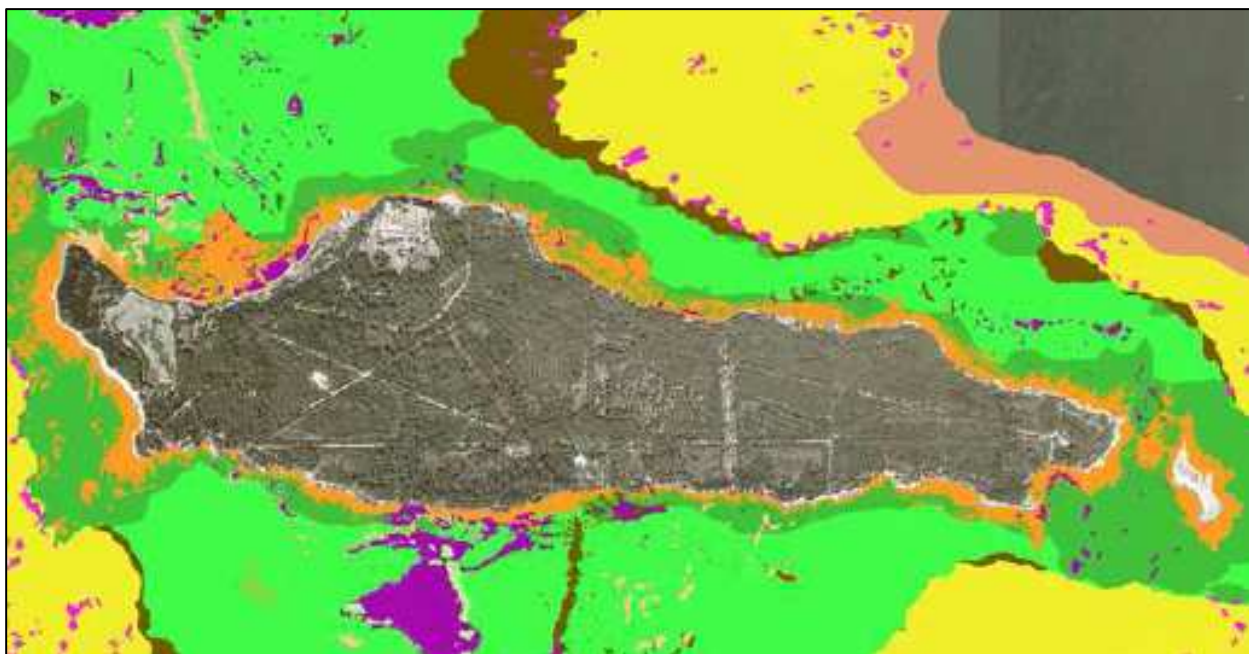
Les deux plages de l'île Sainte-Marguerite possèdent une étendue de sable pour les baigneurs mais ses fonds sont rocheux comme tout le pourtour de l'île.

Plus au large, on retrouve une faune extrêmement riche en herbier à posidonies.

Cette zone est classée « Site Natura 2000 ». Il s'agit d'un réseau de site écologique européen créé dont les buts sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

De plus, les îles sont répertoriées en tant que ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) Terrestre Type II « Iles de Lérins » (n° 06M02Z00) et ZNIEFF Marine Type I « Iles de Lérins » (n° 06-002-000) de 1259,35 hectares. Cette zone se caractérise par la diversité des habitats (biocénoses, paysages, expositions...) et des espèces présentes. La présence de *Caulerpa taxifolia* a été signalée en différents points de l'armoire et elle est surtout abondante entre les deux îles.

Une ZNIEFF est une information directive destinée à éveiller l'attention des responsables de l'aménagement du territoire sur certains secteurs particulièrement intéressants sur le plan de l'écologie.



|                                                                                     |                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
|  | Sable et sablo-vaseux                         |
|  | Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> sur matte |
|  | Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> sur roche |
|  | Herbier à <i>Cymodocea nodosa</i>             |
|  | Matte morte de <i>Posidonia oceanica</i>      |
|  | Détritique côtier                             |
|  | Détritique côtier à rhodolithes               |
|  | Roche à algues photophiles                    |
|  | enrochements                                  |
|  | Roche à coralligène                           |
|  | Vase                                          |
|  | Galets, petits blocs,                         |

## D. CARACTERISTIQUES DES POINTS DE BAIGNADE

### 1. Plage Sainte-Marguerite Est

La plage Sainte-Marguerite Est se situe au Sud de l'île Sainte-Marguerite, à l'Est du débarcadère.

#### Localisation



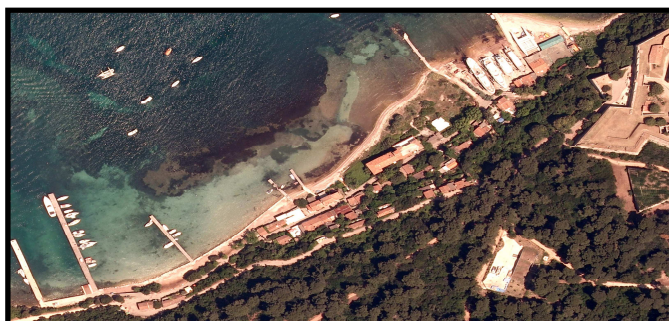
#### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## SAINTE-MARGUERITE EST

### Zone île Sainte-Marguerite



Code NUTS du site : 282301016M006160

Code SISE du site : 001156

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                                  |
|----------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | à l'Est de l'apponement des îles |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes                 |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                       |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                            |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                            |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 980 600<br>Y = 1 847 172     |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | NON |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 160 |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 1   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 4   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|                       | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|-----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Sainte-Marguerite Est | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant ces cinq dernières années.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2006, le 25 août et le 12 septembre, un seul classement MOYEN,
- en 2007, le 13 août et le 19 septembre, un seul classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

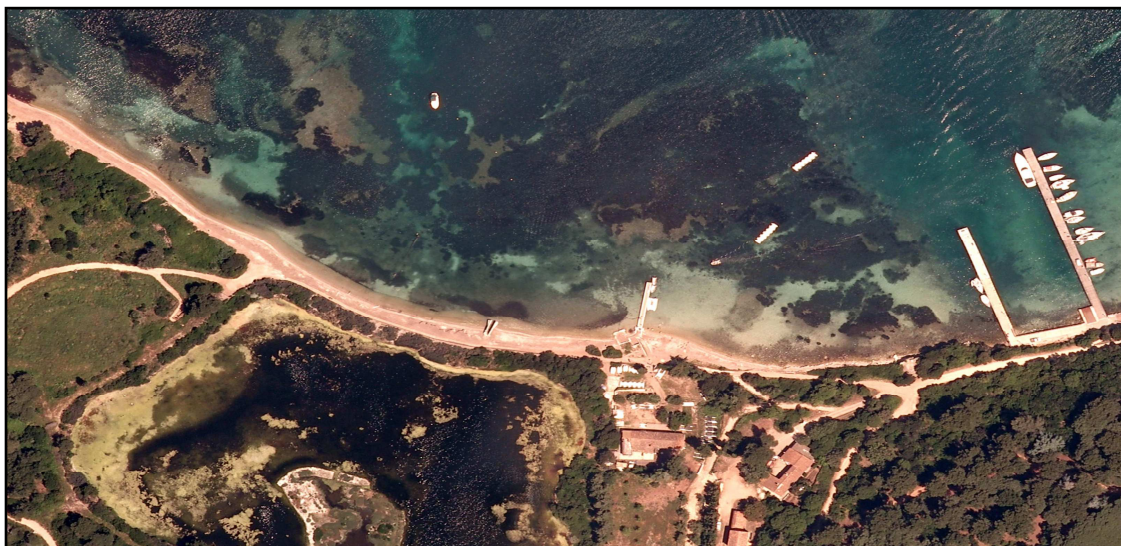
## 2. Plage Sainte-Marguerite Ouest

La plage Sainte-Marguerite Ouest se situe au Sud de l'île Sainte-Marguerite et à l'Ouest du débarcadère.

### Localisation



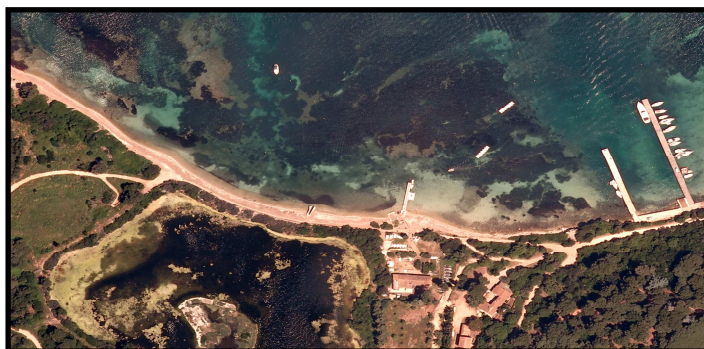
### Vue aérienne



# FICHE DESCRIPTIVE DE SITE

## SAINTE-MARGUERITE OUEST

### Zone île Sainte-Marguerite



Code NUTS du site : 282301016M006155

Code SISE du site : 001156

#### CARACTERISTIQUES

|                                  |   |                              |
|----------------------------------|---|------------------------------|
| <b>Lieu</b>                      | : | à l'Ouest du chantier naval  |
| <b>Responsable du site</b>       | : | Mairie de Cannes             |
| <b>Nature de l'eau</b>           | : | eau de mer                   |
| <b>Nature de la berge</b>        | : | sable                        |
| <b>Nature du fond</b>            | : | sable                        |
| <b>Coordonnées géographiques</b> | : | X = 980 409<br>Y = 1 847 013 |

#### AMENAGEMENTS

##### ENVIRONNEMENT

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
| <b>Site aménagé</b>         | : | OUI |
| <b>Parking</b>              | : | NON |
| <b>Accès permanent</b>      | : | OUI |
| <b>Interdiction animaux</b> | : | OUI |

##### SÉCURITÉ

|                            |   |     |
|----------------------------|---|-----|
| <b>Baignade surveillée</b> | : | NON |
| <b>Balisage</b>            | : | OUI |
| <b>Poste de secours</b>    | : | NON |

##### EQUIPEMENTS SANITAIRES

|                        |   |     |
|------------------------|---|-----|
| <b>Eau potable</b>     | : | OUI |
| <b>Nb de poubelles</b> | : | 140 |
| <b>Nb de douches</b>   | : | 2   |
| <b>Entretien</b>       | : | OUI |
| <b>WC</b>              | : | 2   |

##### ENTRETIEN DE LA PLAGE

|                              |   |                                  |
|------------------------------|---|----------------------------------|
| <b>Fréquence d'entretien</b> | : | quotidienne<br>(saison estivale) |
|------------------------------|---|----------------------------------|

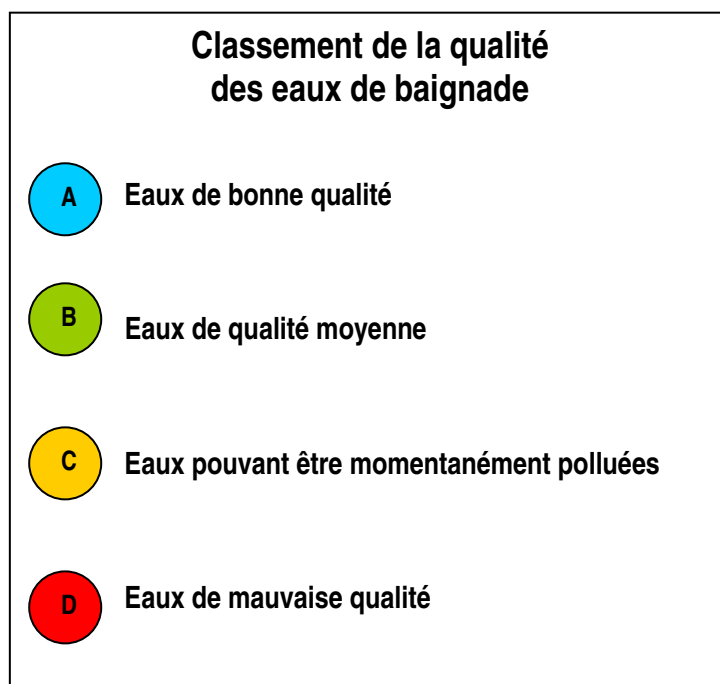
##### ACCESSIBILITÉ

|                                 |   |     |
|---------------------------------|---|-----|
| <b>Rampe d'accès handicapés</b> | : | NON |
| <b>Sanitaires handicapés</b>    | : | NON |

##### INFORMATION PUBLIC

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| <b>Affichages :</b>                      |       |
| - des résultats « eau de baignade »      | : OUI |
| * du bilan DDASS 2009                    | : A   |
| * du dernier prélèvement                 | : OUI |
| - des consignes de sécurité et d'hygiène | : OUI |

## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



|                         | 2005     | 2006     | 2007     | 2008     | 2009     | 2010     |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Sainte-Marguerite Ouest | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> | <b>A</b> |

### Zone de Cannes Ouest Evolution de la qualité des eaux de baignade sur 6 ans

Depuis 2005, la plage est classée en A.

Aucun dépassement des normes impératives n'a été constaté durant ces cinq dernières années.

Il a été relevé, sur un total d'une centaine d'analyses :

- en 2008, le 1<sup>er</sup> août et le 19 septembre, un classement MOYEN.

Avec l'application de la nouvelle directive, elle serait classée comme EXCELLENTE.

### **3. Bilan de vulnérabilité global pour les deux plages**

L'île Sainte-Marguerite ne possède pas de réseau d'eaux pluviales.

Les eaux usées sont canalisées et envoyées par un collecteur sous-marin à la station de relevage de la pointe Croisette.

Les impacts sur la qualité sanitaire des eaux sont de trois types :

- macro-déchets dus aux mouillages très importants aux abords des îles,
- polluants en provenance du chantier naval situé sur la façade Nord, au pied du Fort Sainte-Marguerite,
- présence d'enrochements permettant la fixation d'épiphytes comme l'*Ostréopsis ovata*.

Equipements techniques en matière d'assainissement :

- **Postes de relèvement des eaux usées : 2**

Ces stations sont positionnées :

- Sainte-Marguerite Est : deux pompes respectivement de 45 et 21 m<sup>3</sup>/heure.
- Sainte-Marguerite Ouest : deux pompes de 20 m<sup>3</sup>/heure chacune.

En 2009, ces deux stations ont représenté un volume d'environ 35.000 m<sup>3</sup> d'eaux pompées.

### **4. Gestion préventive et recommandation - Plan d'action**

Les réseaux des eaux usées font l'objet d'un entretien régulier.

Les postes de relèvement des eaux usées sont régulièrement entretenus et télésurveillés.

Le chantier naval dont l'entreprise est située sur le domaine public maritime fait l'objet de contrôles périodiques et d'un suivi tout particulier par les services de l'Etat.

En cas de suspicion d'une pollution, la Direction Hygiène Santé peut déclencher des analyses bactériologiques complémentaires.

Au niveau de la surveillance de l'algue toxique « *Ostréopsis ovata* », deux analyses ont été effectuées à la demande de l'ARS le 28 juillet 2010 : les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

Lors de la présence de macro-déchets, un bateau spécialisé peut intervenir à ce niveau, il convient de noter une action de surveillance des plaisanciers chaque été. Il s'agit de la distribution de sacs poubelles afin d'éviter que les occupants des bateaux souillent la mer.

## **CONCLUSION**

### **ZONE ILE SAINTE-MARGUERITE**

**Les plages de l'île Sainte-Marguerite sont très peu impactées par des polluants.**

**Les plaisanciers peuvent constituer une source de pollution, mais une gestion préventive est mise en place à leur niveau.**

**Le chantier naval fait l'objet d'une surveillance toute particulière.**

# GESTION DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE



## **A. STRATEGIE DE SURVEILLANCE**

### **1. Programme de surveillance réglementaire**

Durant la saison estivale du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, l'Agence Régionale de Santé réalise sur les 18 points de baignade un prélèvement hebdomadaire aux fins d'analyses bactériologiques (un prélèvement est effectué entre 10 et 20 jours avant la date de début de la saison estivale).

Les résultats sont transmis à la personne responsable de l'eau de baignade, à savoir Monsieur le Député-Maire de Cannes, qui est chargé :

- de prendre, le cas échéant, les mesures de gestion du risque sanitaire qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction de baignade,
- d'informer le public (cf chapitre « Information du public »).

### **2. Surveillance humaine**

Les agents municipaux et CRS en poste au niveau des postes de secours et inspectant l'ensemble du littoral Cannois sont à même d'alerter l'autorité sanitaire, à savoir la Direction Hygiène Santé pour tout problème de pollution du plan d'eau.

### **3. Surveillance des équipements en matière d'assainissement**

Au niveau de l'assainissement pluvial et des eaux usées, il est procédé à :

- un contrôle des réseaux, des vallons, des canalisations en matière d'eaux pluviales,
- un contrôle des réseaux des canalisations et des stations de relevage des eaux usées,
- un suivi du bon fonctionnement des systèmes de sécurité,
- un contrôle afin de détecter tout dysfonctionnement ou anomalie sur l'ensemble des réseaux et stations de relèvement,
- contrôle du bon fonctionnement des prises d'étiage, clapets, etc.

### **4. Surveillance aérienne**

En saison estivale, chaque jour, un avion de reconnaissance survole le littoral. Sa mission est de repérer tous les déchets flottants et/ou toute pollution éventuelle (hydrocarbures ou autres) afin de déclencher le (ou les) dispositif(s) nécessaire(s) suivant la nature et l'étendue du problème.

## **B. PROGRAMME D'AUTO-SURVEILLANCE**

Ce programme vient en complément de la surveillance réglementaire.

Il s'agit d'une volonté de la Mairie de Cannes de mettre en place un outil performant et rapide afin de surveiller la qualité sanitaire des eaux Cannoises.

La rapidité de transmission des résultats d'analyses de la qualité des eaux de baignade étant un critère primordial dans son processus de décision, la Ville de Cannes a testé un procédé d'analyse rapide depuis la saison 2006 (résultats en deux heures).

Ce dispositif de surveillance est reconduit chaque année. Ainsi, en complément du suivi sanitaire officiel et réglementaire, la Ville de Cannes souhaite :

- surveiller les plages « sensibles » de façon hebdomadaire,
- disposer de moyens d'analyse rapide en cas de crise.

Ces tests d'analyse rapide sont un outil précieux en cas de présomption de pollution ponctuelle.

Les résultats permettent au Maire, responsable de la qualité des eaux dans la bande littorale des 300 mètres, de prendre, après avis du Médecin-Directeur de la Direction Hygiène Santé, les mesures conservatoires requises au vu des résultats enregistrés et, ainsi, protéger la santé des baigneurs.

## **C. GESTION DE CRISE**

### **1. Le déclenchement**

Les facteurs déclenchant la « gestion de crise » peuvent être de différents types :

- analyses d'eau non satisfaisantes,
- observation sur site d'une pollution,
- conditions météorologiques très défavorables (orages et/ou alerte météo signalés par METEO FRANCE),
- pollution par des hydrocarbures,
- fuite sur une canalisation d'eaux usées ou autre désordre grave sur les systèmes d'assainissement pouvant impacter la qualité sanitaire des eaux de baignade.

### **2. La procédure d'alerte**

Une procédure interne à la Mairie de Cannes a été mise en place dont le service pilote est la Direction Hygiène Santé en liaison étroite avec la Direction de la Façade Maritime.

Cette procédure écrite indique les personnes à contacter, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques (y compris les numéros d'astreinte).

Cette cellule apprécie la nature, ainsi que l'étendue de la pollution, et prend les mesures qui s'imposent.

Suivant la gravité de la pollution, d'autres intervenants pourront être prévenus :

- le Directeur Général de la Lyonnaise des Eaux,
- le Directeur Général des services Techniques de la Ville de Cannes,
- le Directeur de la Propreté Urbaine et du Développement Durable,
- le Directeur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois (SIAUBC),
- le Directeur du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Littoral Ouest contre la Pollution (SIPLOP).

### **3. La procédure de gestion de crise**

Lorsqu'une pollution des plages est suspectée ou identifiée, les modalités d'action sont les suivantes :

- le service pilote (la Direction Hygiène Santé) informe l' élu de référence ou de permanence,
- une enquête sur site est immédiatement menée,
- suivant le résultat de cette dernière, des mesures adaptées sont engagées afin de protéger la santé des baigneurs (par exemple, accès à la plage interdit ou bien arrêté municipal temporaire d'interdiction de baignade),

- des prélèvements aux fins d'analyses bactériologiques sont effectués,
- le cas échéant, et suivant la nature de la pollution, il est fait appel au bateau « MER PROPRE » qui, par exemple, va brasser l'eau de la zone polluée,
- une information du public est mise en place,
- une enquête est déclenchée afin d'identifier l'origine de la pollution.

#### 4. **La « sortie » de crise**

La levée de l'alerte correspond au moment où la qualité de l'eau est redevenue satisfaisante et sans risque pour la santé des baigneurs.

Une information du public est effectuée.

### **D. INFORMATION DU PUBLIC**

L'information du public est une exigence réglementaire, édictée par le Code de la santé publique.

La directive 2006/7/CEE l'impose à partir de 2012.

La Ville de Cannes, depuis de nombreuses années, et de façon transparente, informe le public sur la qualité sanitaire de l'eau de baignade, tout au long de la saison balnéaire.

Les résultats font l'objet d'une large communication auprès du public :

- transmission des résultats, dès réception, sur les plages privées des établissements balnéaires Cannois,
- affichage des résultats :
  - ➔ à la Mairie principale
  - ➔ directement sur les 18 plages,
- par demande téléphonique des administrés à la Direction Hygiène Santé ou bien au numéro vert du service Santé Environnementale 0800 000 606,
- sur le site internet de la Ville de Cannes <http://www.cannes.com>

Par ailleurs, deux sites internet sont consultables :

- le rapport national sur la qualité des eaux disponible sur le site du Ministère de la Santé <http://www.sante.gouv.fr>
- le rapport national des causes de pollution des eaux est disponible sur le site du Ministère de l'environnement <http://www.environnement.gouv.fr>

Lorsqu'un arrêté d'interdiction de baignade est pris (un seul arrêté sur les cinq dernières années pour la plage du Riou en 2005), ce dernier est affiché sur site et en Mairie.